

Étude de collecte de données sur
l'environnement de travail
pour les personnes vulnérables
de la Corne de l'Afrique

Rapport final

Mars 2022

Agence Japonaise de Coopération Internationale

Oriental Consultants Global Co., Ltd.

Koei Research & Consulting Inc.

Étude de collecte de données sur l'environnement de travail pour les personnes vulnérables de la Corne de l'Afrique

Résumé du rapport final

Aperçu de l'étude

La Corne de l'Afrique (Note : Elle désigne les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Intergovernmental Authority on Development (IGAD)) dans le cadre de la présente étude) est l'une des zones les plus instables et vulnérables dans le monde, affectées par les conflits et le changement climatique. Sa population est estimée à près de 230 millions d'habitants, qui correspondent à un cinquième de la population de tout le continent d'Afrique, et les jeunes occupent près de la moitié de sa population. Le taux de chômage des jeunes de la Corne de l'Afrique est de l'ordre de 14% en moyenne et les salariés d'emploi régulier ne représentent que 2% de toutes les personnes en emploi. Le taux de personnes qui occupent l'emploi précaire entre autres le travailleur indépendant dépasse 70%. En plus de cela, on estime que cette région abrite plus de 4 millions de réfugiés et 10 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). Un défi urgent est d'augmenter les opportunités d'emploi incluant mais sans se limiter aux jeunes, les femmes, les réfugiées et les PDI ainsi que d'assurer le travail décent (le travail qui en vaut la peine et qui est digne de l'homme).

La JICA, visant à contribuer à la société résiliente et à la sécurité humaine à travers la réalisation du travail décent, a apporté jusqu'ici son soutien dans une perspective de : 1) la promotion de la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat (croissance de la demande de travail), 2) la promotion de l'éducation et de la formation de qualité (offre de travail de qualité et renforcement) et 3) la protection des droits de travailleur. Du point de vue de la consolidation de la paix, elle a contribué à : 1) l'amélioration de la résilience régionale face aux conflits, 2) le renforcement de la connectivité régionale, 3) l'établissement du gouvernement et de la société résilients avec une attention accordée à la continuité avec le développement et 4) la correction de l'inégalité par la promotion du développement économique et social. Par ailleurs, ses soutiens ont été apportés jusqu'ici, de manière individuelle, mais ils n'ont pas été mis en œuvre dans un cadre de la stratégie intégrée, liant la réalisation du travail décent avec la paix et la stabilité de la Corne de l'Afrique.

La présente étude a été menée avec pour but de collecter, classer et analyser des informations nécessaires pour étudier une stratégie intégrée visant à réaliser le travail décent, qui contribue à la paix et à la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Plus précisément, nous avons analysé les conditions autour du travail et de l'emploi des personnes vulnérables de la Corne de l'Afrique (La présente étude cible les jeunes, les femmes, les réfugiés et les PDI). Et, nous avons étudié les mesures nécessaires à la création d'emplois et à la réalisation du travail décent ainsi que les mesures de soutien à apporter par la JICA dans ladite région. Par ailleurs, avec les sondages d'opinion et les enquêtes par interview sur le travail et l'emploi menés auprès des travailleurs (incluant les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables), du monde industriel (y compris les entreprises, les organisations économiques) et des structures administratives, nous avons

identifié les écarts entre les politiques/systèmes du gouvernement et la réalité. On note, pour l’Afrique en particulier, une inadéquation entre les compétences des ressources humaines constituant des travailleurs et celles recherchées sur le marché du travail. Ainsi, nous avons éclairci la réalité et en même temps, avons analysé les causes pour étudier les mesures de réponse. Il est à noter que nous avons prévu une étude sur le terrain, mais avons y renoncé en raison de la propagation de la souche variante du nouveau coronavirus (omicron). Toutefois, à Djibouti, nous avons mené une étude de terrain par sous-traitance comme prévue, afin d’enquêter les opinions sur l’emploi chez les travailleurs et dans le monde industriel.

Principes et approche de l’étude

L’Organisation Internationale du Travail (OIT) définit 4 objectifs stratégiques du travail décent comme ci-après : I) Promouvoir l’emploi, II) Étendre la protection sociale, III) Renforcer le dialogue sociale, IV) Respecter les principes et les droits fondamentaux au travail. Afin de mesurer le niveau d’atteinte de ces 4 objectifs, les 10 indicateurs indiqués dans le tableau ci-dessous sont définis par l’OIT.¹

Tableau 1 Indicateurs pour la mesure du travail décent

1 Possibilités d’emploi	6 Stabilité et sécurité du travail
2 Gains adéquats et emploi productif	7 Égalité des chances et de traitement dans l’emploi
3 Temps de travail décent	8 Sécurité du milieu de travail
4 Combiner travail, famille et vie personnelle	9 Sécurité sociale
5 Formes de travail qu’il y a lieu d’abolir	10 Dialogue social, représentation des travailleurs et des employeurs

Source: OIT

Pour chacun de ces indicateurs ci-dessus existent les indicateurs qui sont plus divisés en détail. Dans le cadre de la présente étude, nous avons ciblé les indicateurs qui sont relativement faciles à collecter et considérés importants à savoir ; le « Taux de chômage » et le « Taux de chômage des jeunes » de « 1. Possibilités d’emploi » et le « Travailleurs pauvres » de « 2. Gains adéquats et emploi productif ».

En outre, l’OIT souligne dans son rapport « Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l’emploi » qu’il est nécessaire d’atteindre les 3 résultats contribuant à la paix. En se reposant sur ce cadre, nous avons proposé les mesures de soutien à prendre par le Japon. Pour plus d’information sur ces 3 résultats, voir le tableau ci-après.

¹ Indicateurs du travail décent, OIT (2013) –Lignes directrices pour les producteurs et les utilisateurs d’indicateurs du cadre statistique et juridique

Tableau 2 Résultats et extraits contribuant à la prévention des conflits et à la paix

Résultats	Exemples des extraits nécessaires à l'atteinte des résultats
Plus d'opportunités d'emploi et autonomisation	<p>Considérer les besoins divers respectivement pour les hommes, les femmes, les jeunes, les réfugiés et les PDI, pour l'emploi l'entrepreneuriat, l'agriculture, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique économique et d'emploi pour un marché du travail inclusif • Choix élargis de professions dans le marché du travail • Apprentissage et formation des compétences • Demandes élargies de la main-d'œuvre tant masculine que féminine • Amélioration de la prise de conscience des opportunités d'emploi • Promotion du secteur privé, accès au service du développement des affaires et au marché financier
Renforcent les contacts entre les populations touchées par la crise afin d'améliorer la cohésion sociale	Créer des opportunités de dialogues et des contacts entre les groupes différents incluant le gouvernement, les travailleurs et les employeurs, afin de dissiper les images stéréotypées et de renforcer la compréhension mutuelle, la confiance et la cohésion sociale.
Réduire les griefs et les sentiments d'injustice (réels ou perçus)	Promotion des moyens de subsistance avec l'égalité des opportunités en matière d'emploi et du respect des droits fondamentaux des travailleurs, à travers la sécurité de l'emploi et sociale globales et transparentes, afin d'éviter les inégalités et les injustices telles que l'exclusion de groupes particuliers, le manque de droits, les mécanismes inclusifs et le dialogue dans l'emploi et sur le lieu de travail.

Source: Préparé par le groupement d'entreprises en charge de l'étude sur la base de « GUIDELINES FOR GENDER-SENSITIVE EMPLOYMENT CREATION FOR DISTRICT COUNCILS (Lignes directrices pour la création d'emplois sensible au genre pour les conseils de district) » (UNIFEM et OIT) et « Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi » (OIT)

Dans les 8 pays concernés par l'étude (l'Éthiopie, le Soudan, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Kenya, la Somalie, l'Érythrée, Djibouti), plusieurs organisations de coopération à commencer par la JICA mettent en œuvre les projets dans les domaines relatifs. Dans la présente étude, nous avons mené les entrevues auprès de l'IGAD, l'OIT, l'UNHCR, le PNUD, l'OIM, la GIZ, l'AFD et l'USAID afin de recueillir les informations des projets mis en œuvre par chacune des organisations et de chercher la possibilité de collaboration. En outre, nous avons classé les projets réalisés par le Japon dans le passé pour étudier quel type de soutien puisse être apporté dans le futur.

Pour mener des enquêtes, nous avons effectué les entrevues avec les organismes locaux en ayant recours au système de vidéoconférence. En plus de cela, comme susmentionné, nous avons mené une étude de terrain par sous-traitance à Djibouti, afin de mener les sondages d'opinion portant sur l'emploi chez les travailleurs, les organismes concernés et les entreprises.

Éthiopie

L'Éthiopie est classée comme un pays à faible revenu, bien que son revenu brut national (RBN) soit de 890 USD/habitant en 2020, qui a augmenté par rapport à 850 USD/habitant de l'an précédent. Dans une telle situation, le gouvernement éthiopien encourage le développement national, dans le cadre du « Plan nationale décennal – Une voie vers la prospérité 2021-2030 », avec comme objectif l'amélioration de revenu, le

renforcement des services sociaux fondamentaux, l'amélioration de la qualité de vie, la participation équitable et libre des populations à la politique, à l'économie et aux activités sociales. En termes d'économie, le pays est en voie de transition de l'économie centrée sur le secteur primaire à l'économie axée sur le secteur tertiaire. Cependant, on n'y constate pas la transition de l'industrie primaire vers l'industrie secondaire comme on a observé pour les pays de l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, les entreprises nationales jouent un rôle de moteur de la croissance économique, tandis que le secteur privé n'a pas été développé, et ceci pose des problèmes. Pour l'un des facteurs contextuels, on peut évoquer le fait que la monnaie nationale Birr est surévaluée et que ceci constitue une entrave pour les industries d'exportation. Le gouvernement considère comme les industries en croissance, l'agriculture, les industries manufacturières dont l'alimentaire, l'habillement, les matériaux de construction, le médicament et la mine, le tourisme, la TIC, la construction, le commerce extérieur. En outre, il procède à la déréglementation progressive des capitaux étrangers et projette un développement industriel par les capitaux étrangers. L'économie du pays repose principalement sur les entreprises nationales, tout de même, le secteur informel représente une économie de taille importante. En 2018, les productions issues de l'économie informelle représentaient 23,3% du PIB. Le gouvernement cherche à formaliser les entreprises informelles.

En Éthiopie, la population dépasse 100 millions d'habitants, qui placent le pays à la deuxième position en Afrique après le Nigéria. Désormais, sa population devrait continuer à croître et dépasser 200 millions d'habitants en 2049. En date de 2020, le pays aurait abrité 800 000 réfugiés et 2,73 millions de PDI, et il est estimé que 2,5 millions de personnes aient été devenus les PDI en date d'octobre 2021 à la suite du conflit au Tigre qui fait rage depuis 2020.

Le taux de chômage en 2019 se situe à un niveau pas si élevé avec 2,0% alors que le taux de sous-emploi s'établit à 23,0%, un niveau élevé. En outre, les indicateurs liés à l'emploi pour les femmes et les jeunes sont moins favorables, comparés à la moyenne générale. Les environnements pour l'emploi, les affaires et la création d'entreprise se montrent défavorables, le gouvernement d'Éthiopie met en œuvre donc les différentes politiques visant à attirer les capitaux étrangers, promouvoir l'industrie manufacturière, renforcer la compétitivité à l'exportation et développer le secteur privé, et plusieurs bailleurs de fonds dont la JICA y apportent leur soutien. Par ailleurs, un grand nombre d'organismes de services de placement (agence d'emploi) publics et privés existent en Éthiopie, aucune de ces organismes n'est en mesure de fournir les services suffisants à des demandeurs d'emploi, le renforcement de leur capacité serait donc requis.

Dans le passé, les réfugiés n'avaient pas de droit de travailler en Éthiopie, mais en janvier 2019, une résolution pour la révision de la déclaration sur les réfugiés a été adoptée au parlement, ce qui a permis aux réfugiés d'avoir accès, entre autres, au permis de travail, à l'éducation, au permis de conduire et aux services financiers. Cependant, pour ce qui est de l'accueil des réfugiés, il reste certaines questions délicates et pour l'heure, l'UNHCR qui soutient des réfugiés préconise elle aussi le rapatriement des réfugiés ou leur installation permanente dans un pays tiers. Quant aux PDI, elles sont sous le contrôle du comité national de gestion des désastres, et le pays les accompagne avec les organisations partenaires comme l'OIM et le PNUD.

En ce qui concerne les femmes, le mécanisme du cadre légal a été généralement mis sur pied, étant donné que la Constitution mentionne l'égalité des genres et les actions affirmatives en faveur des femmes, etc. Toutefois, il y a des défis du fait qu'il existe toujours l'écart entre les genres et que le taux de chômage des femmes est plus élevé que chez les hommes. Cependant, la situation du pays est plus favorable par rapport aux autres pays membres de l'IGAD.

En Éthiopie, l'enseignement obligatoire est dispensé pendant la période de 8 ans, suivi par le premier cycle de l'enseignement secondaire de 2 ans. Les élèves classés au niveau supérieur à l'issue de l'examen de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire peuvent passer à une université ou une école supérieure de formation professionnelle, après avoir terminé le second cycle de l'enseignement secondaire de 2 ans. Les élèves du niveau inférieur à l'issue dudit examen ne passent pas au second cycle de l'enseignement secondaire, mais vont directement dans une école de formation professionnelle ou se lancent dans un marché du travail. Le taux brut de scolarisation de l'enseignement primaire dépasse 100%, tandis que le taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire est faible avec 34,9%. Le taux d'alphabétisation de 2017 n'est que de 72,6% même chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce qui se traduit par un écart important par rapport à la moyenne mondiale de cette année de 91,6%. Pour ce qui est de la formation professionnelle, il existe les établissements publics et privés, et les élèves ont tendance à préférer les établissements publics en raison de la gratuité et du niveau élevé de la formation. Toutefois, une inadéquation existe entre les compétences acquises par les élèves à la fin de la formation et les compétences requises par le monde industriel. Par ailleurs, en 2010 a été définie le cadre national des qualifications (CNQ).

Les politiques de coopération au développement du Japon pour l'Éthiopie élaborées en 2017 évoquent comme les domaines prioritaires (1) le développement agricole et rural, (2) la promotion de l'industrie, (3) le développement des infrastructures, (4) l'éducation et la santé. Tous ces domaines présentent la relation d'une quelconque forme avec « l'environnement du travail des personnes vulnérables ». La question du genre y est évoquée comme l'un des éléments auxquels une attention particulière doit être accordée. Dans un tel contexte, pour l'amélioration de l'environnement de travail, il est nécessaire de créer les emplois et de promouvoir les industries, la JICA réalise donc le « Projet pour la promotion industrielle (2017-2022) », œuvrant pour l'établissement d'une structure de contrôle et de supervision des parcs industriels et la facilitation de sa mise en œuvre ainsi que le soutien à l'élaboration d'une stratégie interministérielle pour l'amélioration du climat des affaires et la facilitation de sa mise en œuvre. En outre, pour ce qui est de l'appui au côté offre des ressources humaines, le Japon a apporté son soutien à la mise en place par le gouvernement éthiopien de l'Institut éthiopien du kaizen (EKI) ainsi que le soutien technique audit institut et mène les activités pour vulgariser le concept du Kaizen sur le territoire éthiopien. En plus de cela, le Japon contribue à la formation des ressources humaines de l'Éthiopie, à travers la mise en œuvre du projet de construction d'un centre de développement des ressources humaines de la TICAD pour le commerce et l'industrie et du programme d'envoi de volontaires japonais dans le domaine de formation des ressources humaines de l'industrie.

Par contre, d'autres bailleurs de fonds apportent également nombreuses aides dans les domaines liés à

l'emploi. La GIZ met en œuvre le renforcement des capacités des PME et l'appui à des parcs industriels, ainsi que le projet pour l'amélioration de la qualité des enseignements et des formations dans les établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, en vue d'assurer de manière globale les soutiens à la fois pour le côté demande et le côté offre des ressources humaines. En outre, un réseau a été créé, reliant les immigrés en provenance de l'Afrique y compris l'Éthiopie résidant en Europe avec les entrepreneurs de l'Éthiopie et d'autres pays d'Afrique, une plate-forme a été mise en place, avec comme investisseur providentiel, les résidents en Europe, favorisant les investissements vers le pays d'origine, pour apporter les soutiens ayant recours à des diasporas. En plus, plusieurs projets et programmes sont mis en œuvre par l'USAID, l'UE, la Banque mondiale et les organisations qui relèvent de l'ONU, afin d'apporter un soutien pour l'amélioration de l'environnement du travail des personnes vulnérables.

En ce qui concerne les politiques d'aide du Japon à l'avenir, il serait efficace d'apporter un soutien contribuant au développement du secteur privé et à l'amélioration des compétences des demandeurs d'emploi et des élèves de formation professionnelle. Il pourrait être envisagé d'apporter un soutien pour la mise en place des chaînes de valeur agricole et de l'alimentaire, l'appui aux start-ups, la formation relative aux compétences requises pour les entrepreneurs en matière de stratégie de gestion, gestion financière, gestion juridique, etc. en vue de développer le secteur privé, la formation pour la compétence en communication et les compétences techniques dont la gestion du temps, le renforcement des capacités des organismes de services de placement ainsi que l'institutionnalisation des compétences des travailleurs y compris les travailleurs informels (utilisation du cadre national des qualifications), etc. Pour la plupart de ces soutiens, d'autres bailleurs de fonds apportent leur soutien qui y sont associés, il est donc souhaitable que le Japon mène les activités en collaboration avec ces organisations de soutien, pour la formulation et la mise en œuvre d'un projet.

Soudan

En 2019, le régime d'Omar el-Béchir qui était au pouvoir pendant plus de 30 ans est tombé et le gouvernement de transition a été créé au Soudan. En septembre de la même année, Abdallah Hamdok, issu de la société civile, a été nommé Premier ministre. Le 25 octobre 2021 a été survenu un coup d'État militaire, et le Premier ministre Abdallah Hamdok a démissionné en janvier 2022. Le gouvernement demeure ainsi dans une situation précaire.

Le Soudan a perdu 75% des recettes issues du pétrole suite à l'indépendance du Soudan du Sud en 2011, ce qui a entraîné une diminution considérable de sa réserve de devise. Par contre, afin de combler le déficit financier accru dû aux dépenses pour la subvention accordée à l'achat des combustibles et du blé, la banque centrale a renforcé la monétisation de la dette publique, entraînant une inflation (+359% en 2021 par rapport à l'an précédent). Le PIB s'élève à 21,3 milliards de dollars (PIB nominal en 2020) et connaît une croissance négative ces 3 dernières années en raison de la déstabilisation de la sécurité et des effets de la propagation du COVID-19. Le PNB par tête en 2020 est de 530 USD et le pays est classé comme un pays à faible revenu.

Dans une telle situation, le gouvernement soudanais a publié en 2021 le « Programme triennale pour la stabilité et le développement économique » et s'engage à la fois dans l'assainissement macroéconomique et dans, pour chaque sous-secteur économique, l'amélioration de la productivité agricole, l'industrialisation et le renforcement du commerce extérieur des produits industriels (industries alimentaires, cuir et gomme arabique).

Le Soudan est en retard pour ce qui est de l'aménagement de l'environnement des investissements et des affaires, et on signale des problèmes divers pour entre autres l'enregistrement commercial, l'accès financier, le retard dans les formalités douanières. Le gouvernement a lancé les activités visant à rehausser le rang du classement international sur le climat des affaires, et a aménagé, en 2021, la loi pour la promotion d'investissement, la loi sur le partenariat public et privé (PPP), la loi bancaire, etc. Par ailleurs, la couverture des réseaux Internet et téléphone mobile est élargie.

Le Soudan abrite près de 43,8 millions d'habitants au total. Il est un pays jeune avec les jeunes de moins de 30 ans, qui représentent 70% de sa population totale selon les estimations. Sa population active est de 12 millions de personnes, dont la moitié est les jeunes (15 à 34 ans). Le Soudan est un deuxième pays d'accueil des réfugiés en Afrique, après l'Ouganda. 1,13 millions de réfugiés devraient s'y trouver en date de décembre 2021, à cela s'ajoutent plus de 3,0 millions de PDI en date de juillet 2021.

Conscient que ce sont les jeunes et les femmes ayant mené la révolution qui a abouti au changement du pouvoir, le gouvernement soudanais se fixe comme l'une des priorités « l'élargissement du rôle des jeunes (femmes et hommes) dans le « Cadre général pour le Programme du Gouvernement de Transition ». Le programme triennal susmentionné a décidé également de faire les efforts pour une issue au chômage et une création du travail décent. Au regard du marché du travail au Soudan, le taux de chômage est très élevé avec 16,8%. Ce taux s'élève à 32,1% chez les jeunes, en particulier. Par contre, le taux de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) est de 32,8%, le plus élevé parmi les 8 pays concernés par la présente étude. En ce qui concerne la répartition du travail par secteur, l'agriculture représente 38%, et 17% pour le secteur industriel et 45% pour le secteur de services. Selon les estimations, 87% des employés devraient être en un emploi informel. Au Soudan, il existe de différentes contraintes pour l'organisation et les activités des syndicats, en effet leurs activités ne se déroulaient que sous le contrôle du précédent régime. En 2021, le gouvernement soudanais vient de ratifier la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que la Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail de l'OIT.

Un grand nombre de jeunes (les hommes, en particulier), qui ne sont pas intéressés par les opportunités d'emploi au Soudan, ont quitté le pays pour habiter à l'étranger à la recherche d'emploi. En date de 2011, les données précises ne sont pas disponibles, mais entre 0,88 et 1,34 millions de Soudanais ont quitté le pays et sont devenus travailleurs immigrés, et la plupart d'entre eux ont trouvé un emploi dans les pays du Golfe. Par ailleurs, l'entrepreneuriat est reçu de manière positive au Soudan, les actions de soutien aux start-ups sont menées activement. Tout en bénéficiant des soutiens des autres bailleurs de fonds et des entreprises privées,

les efforts se poursuivent pour former les entrepreneurs.

En ce qui concerne l'emploi des personnes vulnérables, le cadre légal est progressivement développé au Soudan, ce qui pourtant ne va pas de pair avec la réalité. Pour ce qui est de l'emploi féminin, les problèmes existent à la fois pour le cadre légal et pour sa mise en œuvre.

Le droit de travail aux réfugiés est garanti par la loi pour les réfugiés (2014) du Soudan. Et, les réfugiés venus de la Syrie et de l'Yémen peuvent participer au marché du travail sans permis de travail, et pour les Sud-soudanais en particulier, les mêmes droits que les Soudanais sont admis. Toutefois, la loi pour l'emploi des personnes non soudanaises autorise le recrutement des personnes non soudanaises seulement pour des postes qui ne puissent pas être occupés par les Soudanais, en réalité, les cas où des réfugiés arrivent à obtenir le permis de travail sont limités. En outre, même dans le cas où ils ont obtenu le permis, leur emploi pour une longue durée ou pour la vie n'est pas autorisé.

En termes d'indice de l'inégalité de genre (IIG), le Soudan est classé au 139^{ème} rang (parmi 189 pays), ce qui se traduit par le taux de participation à la population active des femmes (Hommes : 68,1% / Femmes : 29,4%) ainsi que le taux de chômage chez les femmes (H : 11,4% / F : 28,8%). Notamment, le taux de chômage est élevé chez les jeunes de sexe féminin (42,6%).

Le Soudan a adopté la CEDAW et le Protocole de Maputo en 2021. La Constitution (2005) stipule l'égalité des genres. Par contre, compte tenu de la loi des familles musulmanes (1991), des coutumes culturelles et des valeurs traditionnelles, il est difficile pour les femmes de travailler en dehors du foyer, et elles ont accès difficile à une garantie pour le financement en raison de la restriction sur la propriété des biens. Dans le code de travail, aucune mention n'existe sur l'égalité des genres en termes de rémunération et de détail de services. À propos de l'interdiction du harcèlement sur le lieu du travail, le code n'a aucune mention sur le harcèlement basé sur le sexe et le genre et ne prévoit pas de sanction.

Après l'enseignement obligatoire de 8 ans, les élèves passent l'examen de la fin des études. Selon le résultat dudit examen et les résultats des acquis ainsi que leur volonté de poursuivre les études, les élèves sont orientés sur un lycée de l'enseignement général ou un lycée technique ou encore un centre de formation professionnelle. Les élèves ayant échoué à l'examen entrent dans une école des artisans ou participent au marché du travail. Le taux de passage à l'établissement d'EFTP du niveau de l'enseignement secondaire (lycée technique et centre de formation professionnelle) est faible en 2018 avec 4,19% et 1,3% chez les femmes en particulier. Il est pointé du doigt comme cause qu'une grande partie des formations offertes par les établissements d'EFTP entre autres la soudure, l'entretien automobile sont abouties difficilement à l'emploi pour les femmes et que ces établissements se concentrent à Khartoum et que leur accès est limité. Dans le secteur d'EFTP du Soudan, depuis que son cadre général a été formé dans les années 1970, l'enseignement et la formation sont dispensés sans changement majeur. De ce fait, ses cadres organisationnel et institutionnel se sont développés à un certain niveau, mais nécessitent une réforme. Les systèmes de stage et d'apprentissage se sont largement répandus et offrent une opportunité importante d'apprendre la technique à des personnes qui n'étaient pas en mesure de participer à l'EFTP officiel.

Après la création du gouvernement de transition, la stabilisation de la macroéconomie, l'aménagement de la législation conforme au standard international ont été promu, mais après les émeutes militaires en octobre 2021, la situation reste fluide. Désormais, la situation est incertaine pour ce qui est de l'application et de la promotion des lois et des politiques mises en œuvre sous le régime de l'ex-premier ministre Abdallah Hamdok.

Dans les politiques de coopération au développement par pays du Japon pour le Soudan (2018), le Japon met en avant comme les objectifs majeurs le soutien à la consolidation de la paix et au développement économique. Il apporte son soutien dans les domaines prioritaires à savoir ; (1) le soutien à la consolidation de la paix : l'amélioration des services administratifs et le renforcement de la gouvernance régionale, (2) le domaine des conditions fondamentales de vie : le soutien dans la santé, l'hygiène, l'eau et l'environnement ainsi que l'augmentation des opportunités d'emploi des jeunes à travers la formation professionnelle, (3) le soutien à la diversification industrielle et à l'agriculture : le soutien pour la diversification des industries, le secteur agricole en particulier, qui remplacent l'industrie du pétrole, la promotion des investissements au commerce extérieur. Suivant ces politiques, la JICA a mis en œuvre les projets pour l'appui à la consolidation de la paix à Kassala et à Darfour, le renforcement du système de formation professionnelle, le développement de l'agriculture et du système d'irrigation ainsi que le renforcement des capacités de gestion, etc. Toutefois, depuis les émeutes survenues en octobre 2021, la formulation de nouveaux projets est temporairement suspendue.

D'autres bailleurs de fonds déploient activement les efforts dans le soutien visant à la promotion économique (agriculture en particulier) et au développement des ressources humaines en vue de réaliser « l'élargissement des rôles des jeunes (hommes et femmes) que met en avant le gouvernement soudanais de transition. À titre d'exemple, dans le cadre du « Programme Enable Youth » par la BAD, le soutien est apporté à la promotion de l'agroalimentaire et à la création d'emplois pour les jeunes à travers cette dernière. Dans l'état de l'Est, l'ONUDI renforce, de son côté, l'ensemble du processus allant de l'amélioration de la productivité agricole jusqu'à la vente ciblant la chaîne de valeur des produits agricoles, et en même temps, mène les activités favorisant l'entreprenariat pour les populations rurales. Le gouvernement du Pays-Bas développe le « Orange Corner Program » (projet de collaboration avec un organisme du Soudan de soutien à des start-ups, dont le sponsor est une entreprise privée.) qui soutient des start-ups des jeunes et le « Challenge Fund for Youth Employment (CFYE) » visant à créer un travail décent à travers la mise en œuvre et le développement de l'initiative des affaires contribuant à résoudre les problèmes d'emplois, également au Soudan. En outre, l'OIT, la GIZ et l'ONUDI encouragent les affaires des entreprises artisanales, mettent en œuvre la formation professionnelle et apportent le soutien aux entreprises, non seulement à Khartoum, mais également dans l'Est, à Darfour et dans les régions telles que les régions du Kordofan, en vue d'améliorer les moyens de subsistance et de développer les compétences des réfugiés et des communautés d'accueil.

Pour réfléchir l'orientation de soutien pour l'emploi des personnes vulnérables au Soudan, il est important d'accorder suffisamment une attention particulière au fait que les citoyens poursuivent des manifestations

pour revendiquer la démocratisation et de prendre en compte dans le processus de soutien les voix des citoyennes et citoyens.

Désormais, il serait difficile pour la JICA d'apporter à court terme un soutien direct aux organismes gouvernement, lorsqu'elle s'engage dans l'emploi des personnes vulnérables, visant à réaliser la consolidation de la paix au Soudan. Il serait donc pertinent de fournir le soutien à des organismes privés dotés de la fonction publique tels que la Fédération des affaires du Soudan (SBF), ou par l'entremise des organismes à caractère hautement neutre tels que les universités, ou encore en relation concertée et en collaboration avec les projets de soutien mis en œuvre par d'autres bailleurs de fonds.

Pour ce qui est de la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, même après les émeutes survenues en octobre 2021, le « Orange Corner Program » et le « Challenge Fund for Youth Employment (CFYE) » poursuivent leur mise en œuvre, British Council a, de son côté, lancé une étude pour le soutien au secteur de l'EFPT. Nous proposons des soutiens pour lesquels la JICA, en collaboration avec les programmes et les projets de soutien de ces partenaires de développement, utilise ses relations forgées grâce à ses expériences de soutien dans le passé ainsi que la force de ses expériences, par exemple pour aider une partie des activités (à titre d'exemple, la mise en œuvre de la formation (au Japon, dans un pays tiers ou au Soudan)).

Dans une perspective de soutien à l'échelle régionale, le Soudan étant un pays membre de l'IGAD, il est envisageable d'apporter un soutien lié au programme d'EFPT mis en œuvre par l'OIT et de procéder par la JICA toute seule ou en collaboration et coopération avec la GIZ, l'OIM ou l'OIT au contrôle sur les déplacements et les mouvements des hommes et des objets entre les frontières érythréennes et éthiopiennes.

Soudan du Sud

Le Soudan du Sud est dans un contexte particulier. En raison du conflit et de la crise humanitaire qui ont perduré, une partie de son territoire reste inaccessible même à nos jours. Le plan national de développement souligne la consolidation de la paix, qui constitue à la fois un défi majeur pour l'amélioration de l'environnement de travail. La stratégie nationale pour le développement 2018-2021 se fixe comme principes de base, la paix, la sécurité et l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement social et économique, la coopération internationale. Elle définit comme les champs prioritaires 1) la gouvernance, 2) l'économie, 3) le service social et 4) les questions transversales. Pour le domaine de l'économie, il est nécessaire de sortir de la dépendance au pétrole, et pour le domaine du service social, le développement des ressources humaines est considéré comme un défi essentiel. À propos du domaine des questions transversales, l'emploi des jeunes est évoqué. Ces défis présentent ainsi une forte similitude avec les problèmes traités par la présente étude. Par ailleurs, la stratégie nationale pour le développement susmentionnée est arrivée à son terme en 2021, pourtant une stratégie pour la période après 2022 n'est pas rendue publique. Indépendamment de cette stratégie, il existe l'« Accord revitalisé sur la résolution du conflit (R-ARCSS) » dans lequel sont inscrites les questions à répondre sous le régime du gouvernement provisoire.

Comme susmentionné, l'économie du Soudan du Sud est fortement dépendante au pétrole. À l'époque où le prix d'un baril de pétrole dépassait 100 dollars, 99% des exportations, 95% des recettes du gouvernement et plus de 60% du PBI étaient issus du pétrole. En outre, la dépendance à l'aide publique au développement (APD) est aussi élevée et l'APD constitue une source de devise la plus importante du Soudan du Sud.

Les secteurs prometteurs du développement au Soudan du Sud sont l'agriculture, la pêche, la mine et la construction à l'exception du pétrole cité ci-dessus. En ce qui concerne l'agriculture en particulier, plus de 70% de son territoire national sont adaptés à l'agriculture, et 95% de ses populations sont engagés dans le secteur agricole, on peut donc attendre les effets de développement importants, grâce au développement dudit secteur. En outre, le pays possède les terres humides d'échelle plus importante dans le monde, et est riche en ressources halieutiques étant situé dans le bassin du Nil. Toutefois, les techniques de la pêche ne sont pas encore développées et aucune chaîne de froid n'est mise en place. À propos de l'industrie minière, il est estimé que le Soudan du Sud a lui aussi un potentiel de développement, considérant que les pays voisins ont les ressources minières abondantes. Le développement minier nécessite un investissement de grande ampleur, il faudrait donc une introduction des capitaux étrangers. Les infrastructures de base, dont les routes, l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées, ne sont pas développées, il y a donc une forte demande en construction. Notamment, l'aménagement routier est considéré comme un défi urgent. Par ailleurs, pour inciter l'investissement direct étranger (IDE), il faudrait que le risque politique soit réduit et que la sécurité publique soit restaurée.

La population du Soudan du Sud est de 11 millions d'habitants en 2020, alors qu'elle devrait passer à 20 millions d'habitants en 2050, elle pourrait donc être presque doublée d'ici 30 ans. Le Soudan du Sud est en principe un pays où se sont apparus les réfugiés et pour l'heure, près de 2,3 millions de personnes ont trouvé refuge dans les pays voisins en tant que réfugiés. Ces personnes représentent environ 20% de la population du pays. Environ 1,0 million de réfugiés du Soudan du Sud devraient se trouver en Ouganda et plus de 800 000 réfugiés sud-soudanais au Soudan. En revanche, le Soudan du Sud est à la fois un pays d'accueil des réfugiés. En date de décembre 2021, il existe environ 330 000 réfugiés accueillis, dont plus de 90% sont en provenance du Soudan. Plus de 1,7 millions de personnes vivent au Soudan du Sud en tant que personne déplacée interne sous l'effet du conflit.

En ce qui concerne l'environnement de travail, les données exactes sont peu nombreuses et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique, le plus souvent, les données accessibles ne sont pas développées. Quant au taux de chômage, les données de 2019 sont disponibles. Le taux moyen est de 12,0% pour l'ensemble, mais s'il s'agit justement des jeunes âgés de 15 à 24 ans, le taux se situe à un niveau élevé avec 18,6%. Parmi les travailleurs en zone urbaine, les travailleurs autonomes représentent 46,0%, les travailleurs d'entreprise familiale représentent 27,0%, et les travailleurs de ces deux catégories occupent près de trois quarts des travailleurs de la zone urbaine. La grande majorité de ces travailleurs devrait être informelles. Le fait que les environnements pour les affaires et pour la création d'entreprise ne sont pas favorables et qu'en outre, la monnaie locale est surévaluée, devrait constituer une entrave pour l'exportation, au moment où les industries

nationales auraient été développées. Pour ce qui est du soutien à l'emploi par le gouvernement, une disposition a été observée pour l'élaboration des lignes directrices sur les organismes de services de placement, mais la situation réelle des organismes de services de placement reste inconnue.

Il existe un nombre de défis en termes de réfugiés et de femmes. Quant aux femmes, le taux de chômage s'établit à 13,2% pour les femmes contre le taux pour l'ensemble de 12,0%, ceci pourrait être dû au fait que le système de congé pour soins d'enfant et le système de congé de maternité ne sont pas mis en œuvre de manière suffisante. Par contre, certaines actions affirmatives en faveur des femmes ont été prises. Par exemple, dans le cadre de « R-ARCSS », il est exigé que les femmes occupent au moins 35% des effectifs du personnel de l'administration et il est prévu que le fonds de développement d'entrepreneuriat féminin soit mis en place. Il est rare que les réfugiés séjournant dans le Soudan du Sud venus d'autres pays possèdent un permis de travail, et les réfugiés ayant pu trouver un emploi, même informel, représente quelques pour cent de l'ensemble des réfugiés. En ce qui concerne les personnes immigrées, le Soudan du Sud est un pays membre de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la liberté de déplacement dans la zone de la CAE est donc autorisée sur la base de certains critères. Cependant, les syndicats des travailleurs sud-soudanais ne sont pas encore adhérents à la Confédération syndicale de l'Afrique de l'Est (East African Trade Union Confederation), ceci empêche la délivrance de permis de travail pour les Sud-soudanais dans d'autres pays de la CAE.

L'enseignement public au Soudan du Sud est au système de 8-4-4. La formation professionnelle est dispensée après l'enseignement primaire de 8 ans ou l'enseignement moyen de 4 ans. En 2015, le taux brut de scolarisation au primaire est de 73%, tandis que le taux brut de scolarisation au moyen n'est que 11%. La formation professionnelle est du ressort de 3 ministères, à savoir le Ministère de l'Enseignement général et de l'Instruction, le Ministère du Travail, des Services publics et du Développement des ressources humaines ainsi que le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. En outre, d'autres ministères dispensent également la formation sur la base de chacun de leurs programmes. Afin de corriger une telle situation, actuellement l'UNESCO mène sous son initiative les concertations avec chacun des ministères et les activités visant à unifier les formations professionnelles. Par ailleurs, les Sud-soudanais ayant accès à l'établissement de formation professionnelle représentent moins de 10% des personnes en âge scolarisable, ce qui nécessite une amélioration.

La dernière version des politiques de coopération au développement du Japon a été élaborée en 2011, les travaux de mise à jour sont en cours. Pour les domaines liés à l'emploi des personnes vulnérables, le Japon met en œuvre les projets de coopération technique et le programme d'envoi des experts individuels pour le domaine de la formation professionnelle, et la présence de la JICA est importante dans ce domaine. Quant à d'autres bailleurs de fonds, en plus du soutien de l'UNESCO indiqué plus haut, l'OIT et la Banque Africaine de Développement (BAD) réalisent le projet pour la création d'emplois destiné aux jeunes ainsi que le projet d'appui aux entrepreneurs.

Pour les mesures de soutien au Soudan du Sud, ce que l'on peut envisager dans un premier temps, c'est la

mise en place de différents dispositifs statistiques. Actuellement, il est difficile de faire l'état des lieux et d'élaborer différentes politiques et mesures de soutien, par manque de données statistiques disponibles. Et, les infrastructures de base, telles que les routes, l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées, ne sont pas mises en place, ce qui constitue également un défi pour lequel le soutien du Japon est attendu. À part cela, il est envisageable d'apporter le soutien au secteur de la formation professionnelle, et au secteur agricole et de la pêche, censé être hautement potentiel. La JICA a l'expérience d'avoir apporté son soutien dans le secteur de la formation professionnelle et agricole au passé, elle peut donc envisager le soutien, tirant profit de ses connaissances et expériences acquises en ce temps-là. Par ailleurs, actuellement, plus de 90% des marchandises importés au Soudan du Sud traversent la frontière ougandaise avant d'entrer dans le pays. Afin de multiplier l'itinéraire pour l'importation, on peut envisager également le renforcement des capacités du personnel de contrôle des frontières et/ou du personnel de la douane œuvrant en Éthiopie et/ou au Kenya. De même que la formation professionnelle et l'agriculture, la JICA a aussi l'expérience de soutien au Soudan du Sud, dans le domaine du contrôle des frontières.

Ouganda

L'Ouganda est un pays à faible revenu avec 800 USD par habitant pour le RNB (2020). Le pays s'est lancé dans la réduction de la pauvreté, en s'appuyant sur le secteur agricole, qui est une force motrice. Avec sa vision qui consiste à transformer le pays des paysans en un pays moderne et riche d'ici à 2040, le Programme National de Développement II (2020-2025) vise à la réalisation de l'industrialisation durable pour la croissance globale et à la création d'emplois et de richesse, et cherche à atteindre la croissance économique et l'augmentation d'emplois autour de l'industrie basée sur l'agriculture, de l'industrie des ressources et de l'industrie de TIC. La majorité des entreprises sont les PME (1,1 millions d'entreprise) qui représentent plus de 80% du montant de la production des industries manufacturières, dont 93,5% sont les entreprises artisanales.

L'Ouganda est situé à la plaque tournante du Corridor Nord reliant les pays voisins au port extérieur de Mombasa du Kenya. Afin de tirer parti de ses avantages géographiques, il a rejoint la CAE et le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et il est positif en termes d'intégration régionale. Le cadre légal est développé pour attirer les investissements intérieurs et extérieurs. Et la stratégie d'investissement du pays se fixe comme objectif la création d'un million d'emplois pour la période de 2020 à 2025. En outre, la taxe sur les données à Internet de 12% a été introduite, et on craint qu'elle n'entrave l'entrepreneuriat utilisant la technologie numérique.

Sa population est de près de 46 millions d'habitants dont 25% résident en zone urbaine. L'Ouganda est un pays d'accueil des réfugiés le plus important en Afrique, acceptant plus de 1,5 millions de réfugiés en provenance du Soudan du Sud et de la RDC (La majorité est les femmes et les jeunes). Toutefois, en raison de l'afflux rapide des réfugiés et de la période prolongée de leur refuge, les problèmes se posent pour le manque des infrastructures existantes et des ressources naturelles, leur rivalité avec les communautés

d'accueil autour desdites ressources, les difficultés sociales et économiques qui reviennent aux réfugiés en refuge à longue durée. Il est estimé que l'Ouganda compte près de 3,0 millions de personnes de la diaspora et que le montant transféré par ces personnes s'élève à 1,2 milliards de dollars par an.

La population active est de 16,60 millions de personnes, dont 60% sont les jeunes, 740 000 personnes entrent chaque année dans le marché du travail. Le taux de participation à la population active s'élève à 70%, le taux d'emploi par industrie est de 72% pour le secteur primaire, 21% pour le secteur tertiaire. Le taux de chômage est de 2,5% pour les jeunes par rapport à 1,7% dans l'ensemble. Le taux de sous-emploi est aussi plus élevé pour les jeunes avec 4,5%, par rapport à 3,3% pour l'ensemble. 75% de l'ensemble d'emplois, 85% des femmes travailleurs ainsi que 92% des jeunes font partie du secteur informel, le taux de chômage est donc faible. Notamment, les agriculteurs du secteur informel sont nombreux. Les jeunes ont tendance à affluer dans la zone urbaine et à s'engager dans un emploi informel. Par contre, les immigrants travailleurs d'origine ougandaise vers les pays extérieurs sont de l'ordre de 630 000 (2013) et beaucoup sont installés au Kenya, au Rwanda et au Soudan du Sud. Le gouvernement a signé la convention bilatérale pour le contrôle du travail avec les trois pays du Moyen-Orient, et près de 160 000 personnes travaillent dans le Moyen-Orient.

À la suite de la politique de l'EFPT lancée en 2019 en tant que système de formation professionnelle, le taux d'embauche des personnes formées demeure à 35%. Pour faire face au manque de la coopération entre l'EFPT et le monde industriel, le pays a mis en avant les 8 mesures entre autres l'établissement d'un système d'EFPT sous l'initiative des employeurs, le développement et la mise en œuvre d'un cadre de qualification de l'EFPT harmonisé avec les pays de la région. Le gouvernement a poursuivi le programme pour l'amélioration des moyens de subsistance destiné aux jeunes, mais les entreprises créées par les jeunes bénéficiaires de ce soutien restent à petite échelle ou au niveau artisanal. Il continue, par ailleurs, le programme d'entrepreneuriat féminin. Le PND III prévoit la mise en œuvre du « Projet pour la compétitivité de petites moyennes entreprises et de l'artisanat (PMEA) », du « Projet pour le développement de PME pour l'emploi des jeunes ». En 2020, le Programme d'apprentissage pour les jeunes, le Programme des emplois verts en Ouganda ainsi que le Programme national de soutien à l'initiative en TIC ont été démarrés.

À propos de l'emploi, le code d'emploi de 2006 a défini l'interdiction de la discrimination sexiste et l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, alors qu'aucun cadre légal qui propose la sécurité sociale n'existe dans le secteur informel. La politique nationale de l'emploi de 2011 propose l'externalisation du travail (exportation), l'emploi des personnes vulnérables (femmes, personnes handicapées et personnes âgées), la promotion de l'emploi des jeunes. Les concertations tripartites entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs ont été mises en œuvre.

L'Ouganda encourage l'intégration nationale des réfugiées en tant que pays adhérent au Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF). Sur le plan du cadre légal, le pays garantit, avec la loi sur les réfugiés de 2006 et les règles sur les réfugiés de 2010, la liberté de déplacement des réfugiés à l'intérieur du pays, le droit du travail, le droit d'accès foncier. En outre, avec l'application de la politique nationale sur l'éducation

de 2018 aux réfugiés il garantit leur accès à l'enseignement de tous les niveaux. Toutefois, lors de notre étude en 2018, les employeurs qui connaissaient que les réfugiés ont le droit de travailler et qu'ils sont autorisés à travailler conformément à la loi représentent 20%. Le taux de chômage des réfugiés est quatre fois plus élevé que celui des habitants des communautés d'accueil des réfugiés, un soutien pour l'amélioration des moyens de subsistance est fourni aux réfugiés et aux communautés d'accueil par les partenaires de développement, par l'entremise de la direction des réfugiés de la primature et des gouvernements régionaux.

La disparité entre les genres en Ouganda est mineure par rapport aux autres pays de la Corne de l'Afrique. Le pays a ratifié les conventions liées aux droits des femmes de droit international, et les droits des femmes et les actions affirmatives en faveur des femmes sont stipulés dans la Constitution ainsi que la loi sur les réfugiés, mais sur le plan juridique, le droit de succession est inégal et l'indemnité du congé de maternité n'est pas suffisante.

Selon les politiques de coopération au développement par pays du Japon (juillet 2017), dans le cadre de « principe de base d'APD (objectif majeur) : réduction de la pauvreté à travers la croissance économique et appui à la correction de la disparité régionale », le Japon apportera un soutien relatif au développement des infrastructures et au développement des ressources humaines, contribuera à la croissance économique de l'Ouganda et des pays voisins, et soutiendra l'amélioration des moyens de subsistance des populations, tout en prenant en considération la disparité régionale. En tant que soutien lié à l'emploi, (1) le soutien à l'Institut de formation professionnel de Nakawa ayant débuté en 1968 pour le développement de l'environnement visant à réaliser la croissance économique, a continué jusqu'à 2020, et même aujourd'hui, le programme de formation par thème et le programme d'envoi de volontaires sont en réalisation. (2) Le projet de promotion de développement du riz et le programme de formation par thème et le programme d'envoi de volontaires sont programmés pour l'amélioration de revenu à travers le développement rural, le soutien à l'irrigation dans la zone du bassin d'Atari, la coopération technique dans le cadre du microprojet pour la promotion de l'élevage et le programme de formation par thème, le programme d'envoi de volontaires sont prévus. (3) Le « Projet de l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs dans l'Ouganda du Nord (Phase II) » visant la stabilité sociale dans la région du nord et la formation pour le domaine de l'administration régionale par approche participative et de la consolidation de la paix seront mis en œuvre, à cela s'ajoute la mise en œuvre de l'appui à l'autonomisation à travers l'intégration des réfugiés et des communautés d'accueil par l'intermédiaire de l'ONG du Japon. Pour la région du Nil-Occidental, il y a un plan pour créer les opportunités d'emploi pour les populations des communautés d'accueil et les réfugiés résidant dans les environs, à l'aide de techniques à forte intensité de main-d'œuvre (Labour Based Technology (LBT)). En plus de cela, l'« Initiative d'éducation dans le secteur des affaires en faveur des jeunes Africains (Initiative ABE) », l'« Collecte d'informations et étude de vérification de l'état actuel de la promotion de l'industrie de TIC et du renforcement du système des start-ups » (2021 à 2022, en rapport avec le projet NINJA) sont également en réalisation.

Pour l'appui à l'emploi des personnes vulnérables, différents partenaires y sont déjà impliqués, mais n'arrivent pas à couvrir toutes les personnes vulnérables. Le Japon réalise nombreux projets de coopération bilatérale en Ouganda, nous proposons donc d'intégrer une composante pour la promotion de l'emploi des personnes vulnérables qui se conforme au cadre de « Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi » de l'OIT, dans les projets qui sont en cours et/ou les projets dont la mise en œuvre est prévue.

Par exemple, pour ce qui est des « Plus d'opportunités d'emploi et autonomisation » du cadre de l'OIT, les jeunes sont censés être la cible du projet de l'industrie de TIC qui est en programmation dans le « domaine de la promotion de la croissance économique ». Il est envisageable d'y introduire un mécanisme qui fait inclure les femmes et les réfugiés et/ou de faire appel des concepts liés au soutien à l'emploi parmi les concepts commerciaux ayant recours à la TIC pour résoudre les problèmes de la société. En collaboration avec l'association de la diaspora ougandaise au Japon, l'association des étudiants ougandais au Japon, l'association nippo-ougandaise pour le développement sociale et économique (JUSEDA) ainsi que le réseau de l'initiative ABE pour les étudiants étrangers, on peut penser au soutien pour développer les ressources humaines ayant capitalisé les expériences du travail au Japon, qui pourront déployer toute leur activité à leur retour à l'Ouganda, créer l'emploi en Ouganda, se servir à des entreprises japonaises implantées en Ouganda. De plus, dans le cadre du projet de l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs qui relève du « Programme d'appui à la région du Nord » du « Domaine de la stabilité sociale et de la consolidation de la paix dans la région du Nord et les zones d'accueil des réfugiés », on peut envisager à ajouter une activité de relation publique dans une perspective d'augmenter les agriculteurs jeunes et féminins, tout en soulignant une « agriculture rentable » à travers le SHEP. Dans le programme de formation par thème du domaine de la consolidation de la paix, auquel participe l'Ouganda, on pourrait intégrer les cours théoriques et les discussions liés au cadre de « Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi » de l'OIT avec comme but de sensibiliser les participants de formation à ce cadre.

Par ailleurs, le projet du programme d'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil du « Domaine de la stabilité sociale et de la consolidation de la paix dans la région du Nord et la zone d'accueil des réfugiés » aurait adopté une approche du renforcement de la cohésion sociale entre les différents groupes, conformément au « Renforcent les contacts entre les populations touchées par la crise afin d'améliorer la cohésion sociale » du cadre de l'OIT. Il est important de diffuser et de partager le processus, les expériences et les leçons de ladite approche avec les différentes parties prenantes, telles que les jeunes, les femmes, les organisations des réfugiés ainsi que d'autres bailleurs de fonds.

Dans le cadre légal, les droits concernant l'emploi des réfugiés ainsi que le déplacement des réfugiés à l'intérieur du pays sont garantis, cependant les employeurs qui sont au courant du fait que les réfugiés ont le droit de travailler de manière légale ne représentent que 20%, le taux de chômage des réfugiés est quatre fois plus élevé que celui des populations de communauté d'accueil. Un résultat de l'enquête a démontré le cas où les fonctionnaires avaient demandé des pots-de-vin aux réfugiés se déplaçant à l'intérieur du pays à des fins commerciales. De ce fait, à travers le projet faisant partie du même programme d'appui aux réfugiés

et aux communautés d'accueil, pour ce qui est de « Réduire les griefs et les sentiments d'injustice (réels ou perçus) » du cadre de l'OIT, on pourrait apporter un soutien pour diffuser le droit des réfugiés et d'assurer le retour d'informations sur les problèmes au moment de l'exécution du pouvoir, au gouvernement, aux acteurs et aux partenaires de développement, en vue d'appliquer et de favoriser la mise en œuvre des politiques et du cadre légal qui définissent le droit d'emploi et le droit à l'enseignement des personnes pauvres.

Kenya

Le Kenya a une superficie totale de 583 000 km², soit environ 1,5 fois la taille du Japon, une population de 47,6 millions d'habitants (2019, recensement), un PIB de 95,5 milliards de dollars US (2019, Banque mondiale) et un taux de croissance économique de 5,4 % par an en 2019. Le pays a fait preuve de résilience face au nouveau coronavirus, son PIB devant croître de 5 % en 2021, ce qui en fait l'un des pays d'Afrique subsaharienne qui se rétablit le plus rapidement, selon le rapport.

La principale industrie du Kenya est l'agriculture, qui représente environ 30 % du PIB, et les exportations de thé et de fleurs coupées vers l'Europe ont augmenté dans les années 2010. Le développement de l'industrie horticole par le gouvernement kenyan a fait du pays le premier fournisseur de fleurs de l'UE. L'industrialisation est plus avancée que dans d'autres pays africains, notamment dans le secteur manufacturier. L'industrie légère et le ciment sont bien développés, et la construction est une industrie majeure, avec le développement des infrastructures.

En 2008, le gouvernement du Kenya a publié sa stratégie de développement économique à long terme, Vision 2030, qui vise à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Grâce à une série de réformes sociales et économiques, le Kenya l'est devenu en 2015, et la stratégie vise toujours à (1) atteindre un taux de croissance économique annuel moyen d'au moins 10 % d'ici 2030, (2) développer une société équitable et un environnement propre et sûr, et (3) maintenir un système politique démocratique.

Fin 2017, le gouvernement kényan a annoncé les « quatre piliers stratégiques (BIG4) » en matière de politique économique pour les cinq prochaines années, comprenant (1) l'industrie manufacturière, (2) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (3) la couverture sanitaire universelle et (4) la fourniture de logements abordables.

La Vision 2030 identifie six secteurs prioritaires susceptibles de stimuler la croissance économique et le développement du Kenya : (1) l'agriculture et l'élevage, (2) l'industrie manufacturière, (3) le tourisme, (4) le commerce, (5) l'externalisation des processus métier (EPM/BPO) / les services basés sur les technologies de l'information (ITES), et (6) les services financiers. Le troisième plan à moyen terme (MPT III 2018-2022) a également introduit (7) le pétrole, le gaz et les ressources minérales et (8) l'économie bleue.

C'est dans le cadre de cette Vision 2030 que le MPT III susmentionné est actuellement mis en œuvre. Voici un résumé de la partie du MPT III relative aux questions d'emploi et de travail pour les groupes vulnérables,

en se concentrant sur les questions et domaines prioritaires définis dans le MPT III.

La question transversale est l'industrialisation, c'est-à-dire le projet visant à accroître la production manufacturière et la part des exportations. En outre, compte tenu de l'importance des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), qui emploient 15 millions de personnes et représentent 29 % du PIB, l'environnement des MPME doit être amélioré, notamment par la mise en œuvre d'un système national de garantie du crédit pour faciliter l'accès au financement. En ce qui concerne le travail et l'emploi, le MPT III vise à fournir des emplois décents à tous les Kenyans et à faire du chômage un défi social et économique majeur du pays. Le Kenya abrite une population jeune, avec environ 72 % de la population âgée de moins de 35 ans. On estime que si ces jeunes ont des compétences professionnelles, ils pourraient être un atout pour le pays et attirer de nouveaux investissements.

En ce qui concerne les industries prioritaires du Kenya, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'intensification de la production alimentaire et sa commercialisation ont été identifiées comme des priorités pour le secteur agriculture/élevage, ce qui permettra de garantir et d'augmenter l'emploi grâce à des taux de croissance plus élevés dans ce secteur. Quant au secteur manufacturier, l'initiative BIG 4 devrait contribuer à une croissance plus rapide en donnant la priorité à ce secteur. Un accent particulier est mis sur les filières du textile et de l'habillement, du traitement du cuir et des matériaux de construction, tandis que des mesures sont également mises en œuvre pour promouvoir l'agro-industrie. Le gouvernement tente également d'accroître les possibilités d'emploi en encourageant les investissements du secteur privé dans les zones économiques spéciales (ZES) et les parcs industriels/PME.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants pour promouvoir la croissance économique et devrait contribuer à l'équivalent de 9,2 % de l'emploi annuel total à moyen terme. De même, le commerce est l'un des secteurs clés qui devrait contribuer à atteindre un taux de croissance du PIB de 10 %, en ciblant la croissance économique et le développement ainsi que la création d'emplois et de richesses.

Pour l'externalisation des processus métier (EPM/BPO) et les services basés sur les technologies de l'information (ITES), le Kenya offre des opportunités d'ITES, dans un contexte de croissance mondiale de l'industrie BPO et avec un vivier de talents en augmentation dans le pays, en particulier chez les jeunes. Les services financiers devraient fournir des emplois supplémentaires, le Kenya cherchant à mettre en place un secteur financier compétitif au niveau mondial pour répondre à ses besoins d'investissement.

L'économie bleue est présentée comme un secteur qui contribuera à la croissance économique en créant de nouveaux emplois et en augmentant les recettes d'exportation dans un secteur auparavant sous-exploité.

En ce qui concerne le marché du travail et de l'emploi, le Kenya compte environ 18 % d'emplois formels (2005). L'une de ses caractéristiques réside dans le fait que 70,6 % (13,35 millions) de la population active totale (18,91 millions) est employée dans l'agriculture.

Les indicateurs de la population du Kenya présentent des valeurs médiocres pour les groupes vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes. Le taux élevé de chômage chez les jeunes (7,2 %, 2019) est particulièrement

remarquable, car il est presque trois fois plus élevé que la moyenne de toutes les générations (2,6 %). En ce qui concerne le pourcentage de personnes employées par industrie, 54,4 % sont dans le secteur primaire et 6,4 % dans le secteur secondaire, ce qui est faible par rapport aux autres pays de la sous-région de la Corne de l'Afrique étudiés, tandis que le secteur tertiaire affiche 39,4 %, ce qui est un niveau élevé.

La formulation et la mise en œuvre des politiques liées à l'emploi relèvent principalement du ministère du Travail et de la Protection sociale et du ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie (MEST), qui, outre les secteurs de l'enseignement de base et de l'enseignement supérieur, a créé un secteur d'éducation des adultes et est également responsable de l'enseignement professionnel. Le cadre juridique de l'aide à l'emploi comprend la loi sur l'emploi comme loi de base. La loi a été promulguée en 2007 et les modifications apportées en 2021 visent notamment à aligner la législation kényane en matière d'emploi sur les meilleures pratiques internationales et à introduire le droit au congé de pré-embauche pour les employés.

Un grand nombre des agriculteurs qui soutiennent le secteur agricole sont de petits exploitants, et leurs revenus doivent être améliorés en renforçant leurs compétences commerciales, techniques et autres, grâce à un changement de mentalité des agriculteurs. Sur cette base, le MTP III prévoit l'innovation, la commercialisation et la modernisation pour les petites exploitations, et favorise également le développement des ressources humaines dans le but d'augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture et de promouvoir les exportations.

Dans les secteurs manufacturier et commercial, l'agroalimentaire, les textiles, le cuir et les autres industries manufacturières, le commerce de gros et de détail, et les TIC sont identifiés comme des domaines prioritaires pour la promotion des investissements. D'autre part, plus de 80 % d'entre eux appartiendraient au secteur informel, dont un grand nombre de MPME. Le renforcement de leur compétitivité est important du point de vue de la création d'emplois, de la génération de revenus et de la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi la Vision 2030 fait de l'amélioration de la valeur ajoutée et de la productivité des priorités pour le secteur économique, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des gestionnaires des MPME et des créateurs d'entreprise.

Le Kenya est un pays d'accueil de réfugiés, qui reçoit quelque 480 000 réfugiés et 60 000 demandeurs d'asile en décembre 2021. La majorité des réfugiés sont originaires de Somalie (58,3 %) et du Soudan du Sud (28,1 %), suivis par la République démocratique du Congo (6,3 %) et l'Éthiopie (4,3 %).

L'éventail des mesures d'assistance varie en fonction des caractéristiques des réfugiés. Par exemple, pour les réfugiés somaliens, la politique de base du gouvernement kenyan est de les renvoyer dans leur pays d'origine en raison des mauvaises relations avec la Somalie, tandis que pour les réfugiés du Sud-Soudan, une aide à la réinstallation est également fournie en raison des bonnes relations entre le Kenya et le Sud-Soudan. Les réfugiés occupent exclusivement des emplois informels. Bien que la loi sur les réfugiés permette aux réfugiés d'obtenir des permis de travail, dans la pratique, les réfugiés ne sont pas en mesure de les obtenir, et à la lumière de cela, un projet de révision de la loi est en cours de discussion. Cette révision entraîne souvent des restrictions à la liberté de circulation.

Le taux de chômage des femmes en 2019 est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (2,6 % pour l'ensemble de la population et 2,8 % pour les femmes) et seulement 30 % des femmes travaillent dans le secteur formel. Bien que l'égalité des sexes soit inscrite dans la Constitution et le code du travail, et qu'il existe des aspects positifs tels que l'interdiction du harcèlement sexuel et la loi sur les quotas, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes en raison de l'inadéquation des systèmes de congé maternité/paternité et des difficultés à se constituer un patrimoine du fait de l'inégalité des droits de succession. Dans certains cas, le droit coutumier et les procédures de résolution extrajudiciaire des conflits empêchent les femmes de posséder des terres. Pour surmonter ces situations, les fonds d'entreprise pour les femmes commencent à se répandre sur le terrain.

Le système éducatif du Kenya est basé sur un système 8-4-4. Les écoles primaires publiques devraient compter 8 592 810 élèves en 2020, avec un taux brut de scolarisation (TBS) de près de 100 %. Quant aux écoles secondaires, le nombre total d'élèves dans les écoles publiques et privées serait de 3 289 885, avec un TBS de 71,2 %. Le nombre total d'universités est de 74, dont 31 sont publiques et 21 privées. Un total de 566 042 étudiants sont inscrits. En outre, 235 607 étudiants sont inscrits dans des écoles de formation professionnelle (institutions d'EFTP), tant publiques que privées.

L'enseignement professionnel se déroule dans des établissements secondaires professionnels, avec pour condition l'obtention du Kenya Certificate of Primary Education (KCPE). Après environ deux ans de formation, les étudiants peuvent passer l'examen professionnel gouvernemental III (élémentaire), suivi de l'examen professionnel gouvernemental II (intermédiaire) et l'examen professionnel gouvernemental I (avancé) pour aboutir à un diplôme de master.

L'enseignement supérieur est dispensé dans les universités, ainsi que dans les écoles normales, les écoles polytechniques et diverses écoles professionnelles supérieures. Les universités proposent des programmes de licence de quatre à six ans, des programmes de master de deux ans et des programmes de doctorat d'un à trois ans, selon le domaine d'étude. Il existe également un diplôme de deuxième cycle d'une durée d'un an pour les personnes ayant obtenu une licence.

Les défis communs souvent cités à tous les niveaux de l'enseignement sont le manque de bâtiments scolaires et d'équipements/fournitures en raison du manque de moyens financiers, et la qualité du personnel enseignant.

La politique de base de l'APD établie en 2020 est de contribuer au développement durable et au développement équitable de la société qui favorise la croissance économique, et ce par le biais de l'aménagement d'infrastructures physiques et sociales de qualité et d'un environnement économique participant à la croissance économique, tout en relevant les défis qui se présentent et en soutenant les couches sociales qui sont laissées pour compte. L'APD contribuera ainsi au développement socio-économique du Kenya. Cette politique indique également que, comme les résultats de l'APD influencent et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), la cohérence avec ces objectifs doit être prise en compte.

Les domaines à aborder comprennent : (1) le développement d'infrastructures de haute qualité, (2) le développement institutionnel et des ressources humaines, y compris le développement d'un environnement d'affaires et d'investissement et la formation de nouveaux marchés en vue de la diversification industrielle et de la promotion des exportations, et (3) le soutien au renforcement des capacités agricoles et des chaînes de valeur des petits exploitants en réponse aux besoins du marché pour promouvoir l'agriculture.

En termes de développement concret des entreprises, des programmes sont également mis en œuvre pour contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (croissance économique et emploi). Par exemple, le « programme de développement de l'environnement du commerce et de l'investissement » fournit un soutien aux politiques concernés du pays pour améliorer l'environnement des affaires et de l'investissement afin d'encourager les entreprises étrangères à investir et à se développer au Kenya, et vise également à renforcer les relations économiques bilatérales entre le Kenya et le Japon en introduisant et en transférant de nouvelles technologies grâce au développement et à l'investissement dans des infrastructures de haute qualité par des entreprises japonaises.

Le « programme de promotion du secteur privé » contribue au développement de ressources humaines dotées de connaissances solides et de compétences techniques pour soutenir le développement industriel en Afrique par le biais d'un soutien à l'enseignement supérieur, et renforce les liens avec les secteurs connexes tels que les infrastructures, l'agriculture et l'éducation, ainsi que les projets de partenariat avec le secteur privé, afin de créer des synergies et d'atteindre l'objectif de développement durable n° 8 (croissance économique et emploi).

Le « programme de développement de l'agriculture adaptée aux besoins du marché » encourage l'agriculture adaptée aux besoins du marché en ciblant les petits exploitants agricoles grâce à l'amélioration des liens avec le marché et à la sensibilisation, et soutient le renforcement des chaînes de valeur par le biais du renforcement des capacités des institutions concernées dans les secteurs de la transformation/distribution et du développement des infrastructures, contribuant ainsi à l'objectif de développement durable n° 2 (faim zéro) et n° 9 (infrastructures, industrialisation et innovation). En outre, le « programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle » soutient le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le bureau de transformation agricole (Agricultural Transformation Office) pour améliorer la productivité agricole et la compétitivité des principales céréales telles que le riz, qui sont fortement dépendantes des importations, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 (faim zéro) et n° 12 (consommation et production durables).

La Banque mondiale estime que divers facteurs, tels que le faible niveau d'alphabétisation numérique, ainsi que le fait que de nombreux jeunes dans les zones urbaines sont engagés dans l'économie informelle, freinent les nouveaux investissements et ralentissent par conséquent la croissance de la productivité.

Bien qu'un grand nombre de nouvelles entreprises soient créées grâce à l'entrepreneuriat, elles sont souvent informelles, leur survie et leur développement sont très incertains et leur productivité est faible. Le manque

de moyens de financement à long terme et le fait que de nombreuses MPME restent informelles limitent leur croissance.

Somalie

La Somalie est un pays à faible revenu qui a connu près de 30 ans de guerres interethniques et de lutte contre le terrorisme et dont le revenu national brut (RNB) par habitant s'élève à 320 dollars US (en 2020). La République fédérale de Somalie a été établie en 2012, mais continue à lutter contre les organisations terroristes Harakat al-Chabab al-Moudjahidin et État islamique dans les États du Somaliland et du Pount sans réussir jusqu'à présent à parvenir à la paix. D'Autre part, la fréquence des catastrophes naturelles, telles que sécheresses, inondations ou invasions de criquets, parallèlement aux conflits, génère de nombreux réfugiés et déplacés internes. Le 9^e Plan de développement national pour 2020-2024 (NDP-9) a pour but une réduction de la pauvreté et une croissance inclusive à partir de quatre piliers principaux : une gouvernance responsable et inclusive, une amélioration de la sécurité et de l'État de droit, une croissance économique inclusive y compris en matière d'emploi, l'amélioration du développement social.

Le tissu industriel est dominé par l'élevage et l'agriculture, mais les exportations de ces produits primaires étant inférieures aux exportations, la balance commerciale du pays reste déficitaire. Le NDP-9 a pour objectif de renforcer la résilience de ces principales industries face au changement climatique et de tirer parti des opportunités de commerce intrarégional par des investissements dans des corridors commerciaux avec les pays voisins. La Somalie est membre de la Ligue des États arabes et a présenté sa candidature pour intégrer la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Organisation mondiale du Commerce. Elle souhaiterait également adhérer à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Par ailleurs, certains secteurs industriels présentent de nouvelles technologies ou une demande croissante, tels que les télécommunications, les paiements mobiles, la finance, alors que d'autres présentent une croissance potentielle, tels que le pétrole, la pêche, l'industrie légère ou les services. Cependant, le retard de l'aménagement du cadre légal pour permettre le développement économique et les investissements étrangers et l'instabilité de la situation sécuritaire empêche tout investissement excepté ceux de la diaspora somalienne. De fait, de nombreux commerces sont financés grâce à l'envoi de fonds par cette dernière. Le secteur informel représente la majorité de l'économie et le NDP-9 cherche à accélérer la croissance des microentreprises de ce secteur par la réactualisation des démarches administratives et la réglementation des marchés.

La population qui s'élève à environ 16 millions d'habitants réside à 47 % dans les zones urbaines. Environ 640 000 réfugiés ont quitté la Somalie pour se rendre au Kenya, en Ouganda, en Éthiopie ou au Yémen, mais depuis 2014, environ 9 millions sont retournés dans le pays et une augmentation progressive des retours est constatée. En outre, les conflits et autres catastrophes naturelles ont entraîné le déplacement d'environ 3 millions de personnes à l'intérieur du pays. Par ailleurs, la diaspora somalienne est estimée à un nombre entre 1 et 1,5 million de personnes qui résident en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Malaisie ou en Afrique du Sud. La Somalie compte environ 29 000 réfugiés originaires d'Éthiopie et du Yémen.

La population active est d'environ 3,95 millions de personnes, dont 59 % de jeunes. Sa répartition par secteur est d'environ 80 % dans le secteur primaire à la fois pour les hommes et les femmes. Le taux de chômage sur l'ensemble de la population est de 12,8 %, mais est plus important pour les jeunes chez qui il atteint 19,8 %. 63 % des salariés gagnent moins de 1,9 dollar US par jour, ce qui les classe dans l'extrême pauvreté et montre l'existence d'un problème de travailleurs pauvres. Deux tiers des jeunes désirent immigrer pour trouver des moyens d'existence, principalement vers les pays du Golfe, l'Afrique du Sud, l'Europe, l'Éthiopie, le Kenya ou l'Ouganda. Le taux de participation des femmes à la vie active est limité par le travail ménager et domestique et ne représente qu'un tiers de celui des hommes, le taux de NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) atteignant plus du double de celui des hommes. Pour cette raison, il serait nécessaire de faire augmenter le taux de participation des femmes à la vie active pour promouvoir leur emploi. En Somalie, où un habitant sur cinq est une personne déplacée, l'agriculture représentait le moyen d'existence le plus répandu, mais les personnes chassées de leurs terres et déplacées à l'intérieur du pays finissent généralement par s'installer dans des zones urbaines où une aide pour acquérir de nouvelles compétences ou la capacité de créer une entreprise serait nécessaire pour leur permettre de subvenir à leur existence. On estime que 94 % des travailleurs travaillent dans le secteur informel, mais l'absence de statistiques du travail fiables nécessaires pour établir et mettre en œuvre une politique d'emploi constitue un problème qui devra être résolu.

Le taux d'alphabétisation est de 50 % chez les plus de 15 ans, dont 62 % chez les jeunes âgés de 16 à 19 ans, 68-79 % chez les populations urbaines, 45 % chez les populations rurales, 57 % chez les personnes déplacées, 45 % chez les populations agropastoralistes, 16 % chez les populations nomades, avec un taux d'alphabétisation plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En outre, le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire est de 33 %, ce qui montre un problème de compétences scolaires de base des ressources humaines. De plus, actuellement, la formation professionnelle et technique est uniquement assurée par des projets d'aide des partenaires au développement limités dans le temps et le système de formation professionnelle et technique de l'État ne fonctionne pas. Bien que l'enseignement universitaire soit principalement théorique, les employeurs ont tendance à préférer recruter des personnes diplômées d'une université plutôt que des personnes diplômées de l'EFPT.

En ce qui concerne le cadre légal relatif à l'emploi des personnes vulnérables, la Loi sur les réfugiés et la Loi sur les personnes déplacées sont restées à l'état de projet de loi et ne permettent pas vraiment de garantir leurs droits légaux. Les réfugiés et travailleurs émigrés rentrés au pays rencontrent toujours des problèmes pour assurer leurs moyens d'existence ou acquérir des terres ou des habitations lors de leur réintégration dans les communautés, mais bénéficient d'une aide des partenaires au développement. La Loi sur le travail des ressortissants étrangers donne la priorité à l'emploi des Somaliens et les réfugiés présents dans le pays sont considérées comme étrangers et ne peuvent pas obtenir de permis de travail pour certaines professions. Les ressortissants somaliens rentrés au pays sont censés bénéficier d'une disposition légale reconnaissant la double nationalité, cependant l'application ou non de cette disposition est inconnue. Même les Somaliens rentrant au pays peuvent être considérés comme des étrangers et sont alors soumis à l'application de la Loi

sur le travail des ressortissants étrangers, ce qui les met dans l'impossibilité d'obtenir un permis de travail pour certaines professions à l'instar du cas précédent. Ensuite, du point de vue légal, l'égalité des sexes au travail n'existe pas et il n'y a pas de dispositions relatives aux congés de maternité. D'Autre part, la Loi sur la famille et la charia n'accordent pas l'égalité aux femmes en matière de succession, ce qui leur permet difficilement de constituer un patrimoine. En ce qui concerne les jeunes, si la Politique nationale pour la jeunesse 2017-2021 a été lancée avec l'objectif de développer l'emploi et l'économie et que la politique de sécurité sociale de 2019 mentionnait une corrélation entre un fort taux de chômage et la participation des jeunes aux conflits, il n'est pas possible de savoir quelles mesures concrètes d'aide à la jeunesse ont été mises en œuvre.

Avant d'envisager l'orientation d'une aide en faveur de l'emploi des populations vulnérables en Somalie, il sera probablement nécessaire à moyen terme de mener des initiatives de consolidation de la paix et d'aménagement de l'environnement pour permettre une croissance économique et industrielle et aboutir à un développement et une formalisation de l'emploi, tout en fournissant à court terme une aide humanitaire à destination des personnes déplacées et des personnes rentrées au pays et une aide pour leur permettre de subvenir à leurs moyens d'existence. Dans le même temps, sachant qu'il existe des populations s'exilant à l'étranger à la recherche d'un emploi, une aide pour renforcer les capacités pour gérer ces populations s'exilant ou rentrant au pays sera nécessaire avec l'accord des pays de la région ou des pays d'accueil.

En ce qui concerne l'aide bilatérale du Japon, la mise en œuvre d'une coopération financière non remboursable ou de prêts en yens en se rendant sur le terrain n'est actuellement pas possible à mettre en œuvre en Somalie pour des raisons de sécurité. Ainsi, conformément à la politique de coopération au développement par pays du Japon, la fourniture de formations de renforcement des capacités à destination du gouvernement central et des collectivités territoriales, de formations de promotion de l'emploi par les infrastructures et d'opportunités de formation à long terme telles que l'initiative ABE, ainsi que l'organisation dans un pays tiers de formations pour le leadership des femmes dans le monde arabe visant le développement de leur emploi et de leurs droits, ou de formations sur le genre auxquelles participeraient également des hommes employés par le gouvernement peuvent être envisagées.

Le « Projet de renforcement des capacités relatives à l'emploi des jeunes » en cours de mise en œuvre sera poursuivi après son achèvement par une collecte d'informations à l'aide d'un suivi, et une aide au développement d'idées d'entreprises relatives à l'utilisation des TIC pour créer des entreprises ou fournir des services de financement ou pour inciter le travail des femmes pourra être envisagée au niveau des universités par l'intermédiaire des ressources humaines locales, de la diaspora somalienne ou par les ressources humaines développées par l'initiative ABE tout en surveillant l'amélioration de la situation sécuritaire. Si celle-ci se stabilise et permet de voyager et de séjourner en Somalie, alors, outre le secteur des TIC que nous venons de mentionner, une aide en faveur du développement des secteurs halieutique et agricole qui dépendent des importations ainsi que la reprise de l'aide menée jusqu'à présent pourront être envisagées. Le secteur agricole subissant fortement l'influence du changement climatique, une aide pour en

renforcer la résilience en tirant parti de l'expérience acquise lors de l'aide en faveur du Kenya et de l'Éthiopie pourrait être envisagée.

Par ailleurs, une aide pour renforcer au moins les capacités du gouvernement à fournir durablement une éducation de base et pour créer un système d'enseignement professionnel et technique est la condition sine qua non pour développer l'emploi, et une aide pour organiser un système de qualification et d'enseignement reconnu dans l'ensemble de la région avec la coopération des communautés économiques régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ou le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour promouvoir le travail décent dans et au-delà des frontières du pays pourrait être envisagée.

Érythrée

L'Érythrée est un État relativement récent qui a pris son indépendance de l'Éthiopie en 1993. Entre 1998 et 2000, un conflit a eu lieu avec l'Éthiopie sur le tracé des frontières et les tensions entre les deux pays se poursuivaient, mais en 2018, les relations diplomatiques entre les deux pays ont repris à l'initiative du Premier ministre éthiopien, Abiy. Ceci a également été l'occasion d'une amélioration des relations avec la Somalie et Djibouti. Le gouvernement érythréen prône depuis l'indépendance du pays une politique d'autonomie et se focalise sur le développement du pays à partir d'une politique d'étatisation et s'est efforcé de reconstruire l'économie et les infrastructures ferroviaires et portuaires détruites par 30 ans de guerre civile après l'indépendance du pays. Cependant, la limitation des informations et données statistiques fiables sur l'Érythrée ne permet pas de déterminer objectivement la situation actuelle du secteur privé ou la situation de la population.

Le PIB de l'Érythrée en 2020 était d'environ de 2,1 milliards de dollars US, soit environ 588 dollars US par habitant. En 2014, le gouvernement a annoncé un Plan national de développement indicatif (PNDI) qui désigne l'agriculture, les ressources marines, les ressources minières et le tourisme comme secteurs prioritaires et mentionne des initiatives pour les renforcer. En particulier, malgré l'importance de l'agriculture du point de vue économique (celle-ci représente un tiers de l'économie érythréenne), l'agriculture pluviale qui a une faible productivité et est fortement soumise aux aléas climatiques tels que la sécheresse occupe une place centrale. Pour cette raison, le gouvernement cherche à développer les infrastructures agricoles, à améliorer la productivité par l'amélioration des intrants (semences améliorées, engrais, etc.) et à développer le secteur manufacturier par l'intermédiaire de la transformation des produits agricoles.

L'Érythrée bénéficie de riches ressources minières et le gouvernement s'efforce activement d'attirer les investisseurs pour permettre le développement du secteur minier. 96 % de l'investissement direct étranger vers l'Érythrée est lié à l'extraction des ressources, et les principaux partenaires d'investissement sont la Chine, l'Allemagne, les États-Unis et le Canada. En revanche, l'environnement d'investissement et d'affaires n'est pas propice aux entreprises multinationales. Le contrôle sévère et l'ingérence du

gouvernement, l'absence de lois sur l'investissement et les affaires, l'indisponibilité des informations relatives aux règles et procédures d'investissement ou le retard dans l'aménagement des infrastructures économiques rendent l'exploitation d'une entreprise difficile, comme le soulignent la Banque mondiale ou certains instituts de recherche internationaux.

La population érythréenne s'élève à environ 3,5 millions d'habitants, dont 65 % résident dans des zones rurales et subviennent à leur existence en pratiquant l'agriculture. Cependant, l'impact du changement climatique ces dernières années a rendu la vie rurale assez difficile et la population s'exilant dans les villes est en augmentation, ce qui entraîne un développement de l'urbanisation. La population active s'élève à environ 1,6 million de personnes, dont 60 à 80 % travaillent dans le secteur primaire. Le taux d'activité est élevé, soit 78,9 % et le taux de chômage est d'environ 6 %. Le taux d'activité des jeunes (entre 15 et 24 ans) est de 68,1 % et leur taux de chômage monte à 10,9 %. Par ailleurs, la proportion de travailleurs pauvres parmi les salariés s'élève à 75,2 %.

L'Érythrée est un pays générateur de réfugiés, dont le nombre est estimé par l'Agence des Nations unies pour les réfugiés à environ 520 000 personnes. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'Érythréens quittent le pays pour s'installer à l'étranger ou sont forcés de migrer et sont âgés pour la plupart entre 18 et 40 ans. Les principaux facteurs de génération des réfugiés sont le nationalisme et la pauvreté.

En 1995, l'Érythrée a promulgué la Loi sur le service national qui soumet l'ensemble de la population âgée de 18 à 40 ans à 6 mois d'entraînement militaire et de 12 à 24 mois de travail bénévole. Les conscrits touchent un salaire minimum au cours de leur service national. Initialement, la durée du service était censée être fixe, mais la dégradation du conflit sur le tracé des frontières avec l'Éthiopie en 1998 ayant entraîné l'application de l'État d'urgence, la durée du service est devenue indéfinie. Le nombre d'appelés au service national est estimé entre 300 000 à 400 000 personnes, mais le gouvernement érythréen ne publie aucune information à ce sujet. L'Organisation internationale du travail (OIT) estimant que cette situation contrevenait à la Convention sur le travail forcé mène une enquête particulière à ce sujet. Cependant, le gouvernement érythréen a répondu qu'il s'était efforcé de procéder à une démobilisation progressive, mais que l'État d'urgence justifiait cette situation. Par ailleurs, le gouvernement érythréen justifie l'impossibilité de procéder à une démobilisation immédiate, car le secteur privé n'étant pas développé, il ne pourra pas absorber l'afflux de travailleurs, ce qui risque de générer un chômage massif.

En Érythrée, il est nécessaire d'être titulaire d'un certificat de dégageant des obligations militaires ou d'une exemption du service national pour pouvoir travailler officiellement. Pour cette raison, sans ces documents, la seule solution pour travailler est de travailler dans le secteur informel. D'après un recensement de la population active mené par le gouvernement érythréen (en 2015-2016), 31,5 % de la population active est employée dans l'économie informelle. D'autre part, d'après le profil genre dressé par la Banque africaine de développement (2008) de nombreuses femmes travaillent dans le secteur informel et principalement dans la distribution et la vente au détail (67 %).

En Érythrée, après 8 ans de scolarité obligatoire, il est possible d'accéder à l'enseignement secondaire supérieur (4 ans) ou à un programme d'EFTP (2 à 3 ans). L'examen de fin de l'enseignement secondaire supérieur permet de donner accès à l'université après un programme d'EFTP, mais deux ans de service national doivent être accomplis avant d'intégrer l'université. Le gouvernement érythréen a annoncé un cadre national relatif à l'EFTP en 1996 et a renforcé ce secteur. D'après le ministère de l'Éducation érythréen, le taux d'emploi des personnes diplômées de l'EFTP est élevé et serait de 94,7 % et les entreprises employant ces personnes seraient pleinement satisfaites.

Le gouvernement érythréen est en train d'élaborer des mesures relatives au genre ainsi qu'un Plan d'Action sur le genre et l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW) travaille activement à l'amélioration du statut des femmes. Le taux de participation des femmes à la vie active est relativement élevé (72 % pour les femmes/86%pour les hommes), mais les opportunités d'accès des femmes à l'éducation sont limitées comparées aux hommes (taux de scolarisation dans l'enseignement primaire : 68,7 % pour les femmes/77,8 % pour les hommes). En ce qui concerne le système légal en matière d'économie, la liberté de circulation, de choisir sa profession ou de posséder des biens est reconnue. Cependant, il n'existe pas de réglementation en matière d'égalité des salaires et la réglementation en matière de congé maternité est insuffisante. Par ailleurs, les droits définis dans la Loi sur le travail ne sont pas suffisamment garantis à cause, entre autres, d'une faiblesse des institutions judiciaires et de certains usages culturels.

La politique de coopération au développement par pays du Japon pour l'Érythrée (en 2017) vise le développement et la stabilisation de la société par une aide aux infrastructures vitales qui ont été désignées comme domaine prioritaire, et consiste en la fourniture d'une aide dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'alimentation et de la santé. Le Japon a également œuvré pour la fourniture de matériel médical et d'équipements de la chaîne du froid, l'aide alimentaire et l'amélioration nutritionnelle par l'intermédiaire d'une aide non remboursable en coopération avec les organisations internationales et l'aide multilatérale. Le 1^{er} janvier 2022, le Japon a ouvert un Bureau de son Ambassade en Érythrée.

La JICA fournit une aide pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau, le développement des ressources humaines et le développement du secteur halieutique par l'intermédiaire de la coopération technique. Après le cessez-le-feu avec l'Éthiopie entre 2005 et 2007, elle a mis en œuvre un projet de formation de base pour la réinsertion professionnelle des militaires démobilisés, a déjà organisé une formation dans un pays tiers en Ouganda et mène actuellement un Projet pour la formulation des stratégies et approches pratiques pour le développement des pêcheries côtières (2019-2023).

En ce qui concerne les activités des autres bailleurs de fonds, on peut citer une aide pour l'amélioration de la productivité agricole, une aide pour la promotion de la participation des jeunes et des femmes à l'agriculture, ainsi qu'une aide dans le secteur de l'EFTP et technique et du développement des ressources humaines mises en œuvre par la Banque africaine de développement (BAD). Il a été rapporté que cette aide de la BAD a permis de faire passer le taux d'inscription dans les programmes d'EFTP de 4,7 % à 9 %. D'autre part, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) mènent des initiatives

dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la lutte contre le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles, avec notamment un renforcement bien sûr des secteurs agricoles et halieutiques, mais également la fourniture d'opportunités de formation pour les femmes et les jeunes ainsi qu'une aide au renforcement et au développement des affaires. En outre, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a mis en œuvre le programme « Cash for Work » (en français, Argent contre travail) pour aider les populations subissant les effets du réchauffement climatique. D'un autre côté, en 2021, en raison de risques humanitaires, l'Union européenne a décidé de transférer l'aide de 100 millions d'euros qu'elle prévoyait à un autre pays en crise (pour soutenir la démocratisation du Soudan et venir en aide aux réfugiés soudanais fuyant le Tigré).

En ce qui concerne une future aide du Japon en faveur de l'Érythrée, d'après l'étude documentaire sur laquelle s'appuie la présente étude, le niveau de fiabilité des informations publiées et des données, l'insuffisance des données statistiques, ainsi que la suspension du statut de l'Érythrée en tant que membre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à quoi s'ajoute les risques humanitaires, ne permettent pas de proposer des mesures d'aide dotées d'un plan de gestion des risques satisfaisants. Pour ces raisons, il serait pertinent d'examiner² la possibilité d'intégrer des initiatives pour le développement des opportunités d'affaires à travers une aide pour la création et le renforcement de la chaîne de valeur halieutique, ainsi que des initiatives pour le développement de ces opportunités d'affaires en faveur des populations vulnérables dans le Plan directeur pour la pêche qui sera proposé dans le cadre du Projet pour la formulation des stratégies et approches pratiques pour le développement des pêcheries côtières (2019-2023) en cours de mise en œuvre.

Actuellement, alors qu'un Bureau de représentation de l'Ambassade du Japon a été ouvert sur place, il serait souhaitable de multiplier des aides effectives à partir des activités menées jusqu'à présent en Érythrée par le Japon et la JICA en vue d'établir des relations de confiance et de renforcer les relations bilatérales.

Djibouti

Djibouti se trouve dans la partie nord-est du continent africain, à l'extrémité sud de la mer Rouge et constitue le plus petit pays d'Afrique avec un territoire d'une superficie de 23 200 km², mais se situe également sur un carrefour maritime reliant l'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe. Djibouti dispose d'un environnement naturel sévère avec des terres faiblement productives, une agriculture non développée et dépend économiquement de l'industrie du transport, avec notamment les revenus portuaires et le commerce d'entrepôt, et des revenus générés par l'implantation des bases militaires étrangères. Le PIB par habitant de Djibouti est de 1 593 dollars US (en 2019), soit un niveau plus élevé que les pays voisins.

² Le tableau descriptif de ce projet mentionne « l'étude et l'élaboration de mesures à destination des pêcheurs artisanaux et des foyers tenus par des femmes pour améliorer leurs moyens d'existence afin de permettre l'amélioration de leurs revenus par l'obtention de moyens d'existence variés liés au développement de la pêche tels que la participation à la transformation ou à la distribution des produits de la pêche ou à la fabrication et la réparation des filets » et intègre déjà l'idée d'une aide aux populations vulnérables.

Djibouti cherche à devenir une plaque tournante logistique en Afrique de l'Est et à faire fonction d'avant-port pour les pays enclavés voisins tels que le Soudan du Sud. De plus, grâce à la stabilité de sa situation intérieure depuis la réalisation de la paix en 2001, Djibouti accueille les bases militaires de plusieurs pays et notamment des forces armées des États-Unis et de la France et joue un rôle crucial en matière de sécurité internationale.

La population de Djibouti s'élève à 974 000 habitants (en 2019, d'après la Banque mondiale) dont la plupart sont musulmans sunnites (98 %). La pyramide des âges montre une proportion de jeunes relativement élevée, avec néanmoins une stagnation des moins de 20 ans qui suggère un vieillissement relatif de la population.

Djibouti est un pays d'accueil pour les réfugiés fuyant la guerre depuis l'Érythrée, l'Éthiopie ou la Somalie par voie terrestre, et depuis le Yémen en traversant le golfe d'Aden qui sépare les deux pays. Le nombre total de réfugiés est estimé à un peu moins de 30 000 personnes, dont environ 13 000 depuis la Somalie, 8 000 depuis l'Éthiopie et 4 000 depuis le Yémen.

La population totale de Djibouti compte 42,3 % d'actifs et le marché du travail se caractérise par un taux de chômage important de 11 % (en 2019) touchant en particulier les jeunes dont le taux de chômage est environ deux fois plus important que la moyenne des autres tranches d'âge. Quant au taux d'emploi des femmes, il se caractérise par sa faiblesse et ne s'élève qu'à 11,7 %, soit la moitié de celui des hommes. L'économie de Djibouti se caractérisant par une spécialisation dans la logistique et les services portuaire, la part de la population active employée dans le secteur tertiaire est élevée, soit 62,0 %, et le taux d'emploi des femmes dans ce secteur est également élevé (71,1 %), ce qui mérite d'être noté.

Depuis les années 2010, Djibouti bénéficie d'une aide économique de la Chine qui a permis d'ouvrir en 2016 la ligne d'Addis-Abeba à Djibouti, qui est une ligne ferroviaire électrifiée entre Djibouti et l'Éthiopie. De plus, en 2018, la Zone internationale de libre-échange de Djibouti (DIFTZ), qui est la plus grande zone de libre-échange de toute l'Afrique a été partiellement achevée.

Le gouvernement djiboutien mène des initiatives dans chaque domaine dans le but d'améliorer largement les différents indicateurs sociaux et en tout premier lieu, le revenu national et le taux de chômage en se basant sur sa stratégie nationale à long terme, élaborée en 2014 et intitulée « Vision Djibouti 2035 », dans le but de renforcer la cohésion sociale et la solidarité par l'intermédiaire du maintien et du renforcement du cadre institutionnel. La Vision Djibouti 2035 est destinée à définir l'image future du pays à partir de larges concertations avec toutes les parties prenantes de la société djiboutienne, 36 ans après l'indépendance, et constitue les premières considérations stratégiques à long terme mises en œuvre dans le pays. Cette vision a été élaborée grâce à une aide financière et technique de la Banque mondiale entre autres et à partir d'une approche participative intégrant non seulement le gouvernement, mais également le secteur privé, et reflète le consensus de la population djiboutienne vis-à-vis de la perspective de faire de Djibouti le « Phare de la mer Rouge : un hub commercial et logistique ».

La Vision Djibouti 2035 est constituée de 5 piliers principaux, à savoir, (1) paix et unité nationale : unité, et

renforcement de la paix et de la solidarité ; (2) bonne gouvernance : bonne gouvernance et renforcement de la démocratie ; (3) économie diversifiée : promotion d'une croissance économique saine et compétitive ; (4) consolidation du capital humain : développement d'une force de travail bien éduquée, en bonne santé et diligente ; (5) intégration régionale : augmentation du commerce et des transactions avec les partenaires régionaux. À partir de ces piliers, la Vision Djibouti 2035 a pour objectif de tripler le revenu par habitant. Pour réaliser cet objectif, une accélération supplémentaire et durable de la croissance du PIB est nécessaire. Cette vision vise la création de plus de 200 000 emplois d'ici 2035. Le nouveau modèle de croissance désigne les secteurs de la pêche et de l'agriculture, du tourisme, de la logistique, des TIC, des services financiers, de la manufacture et des énergies renouvelables comme secteurs prioritaires.

D'autre part, le gouvernement de Djibouti est en train de promouvoir une Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2015-2019 (SCAPE) sur la base de la Vision Djibouti 2035. La SCAPE vise le renforcement du capital humain, la création d'emplois, l'investissement dans les compétences et la formation, ainsi que la modernisation du marché, et se focalise sur les jeunes et les femmes.

D'après la SCAPE, le coût élevé des facteurs de production nuit fortement à la compétitivité de Djibouti, et le prix de l'électricité à Djibouti est par exemple un des plus chers du monde (0,3 dollar US/kWh) et constitue un des facteurs limitant la diversification de la production et l'essor du secteur manufacturier. Le coût du travail nuit en outre à la compétitivité de la main-d'œuvre, en raison de salaires relativement élevés et d'un manque de productivité. Le cadre fiscal et réglementaire extrêmement favorable aux grandes entreprises et investisseurs étrangers désavantage les petites et moyennes entreprises, ce qui constitue un des facteurs nuisant à leur normalisation. L'accès des PME au crédit est encore extrêmement limité. Cette faiblesse de l'environnement d'affaires empêche la diversification de l'économie et le développement des PME.

Par l'intermédiaire de la SCAPE, le gouvernement djiboutien est en train de mettre en œuvre des réformes institutionnelles au niveau de la loi sur le travail, de la loi sur les marchés publics et de la fiscalité pour faciliter les formalités d'investissement et le développement des affaires, ainsi qu'un renforcement des infrastructures et des capacités. Concrètement, il s'agit de mettre en place l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC), une institution spécialisée dans l'aide au développement du secteur privé, d'adopter une stratégie de développement commercial, de développer l'artisanat, d'organiser une réunion du Haut Conseil national du dialogue Public-Privé, de mettre en place une institution spécialisée dans le développement du secteur privé, d'interconnecter les réseaux électriques djiboutien et éthiopien et d'utiliser les énergies renouvelables.

Par ailleurs, la SCAPE suggère la mise en place de mesures politiques pour relancer la croissance du tourisme et de la pêche qui sont des secteurs clés, et pour renforcer les secteurs prioritaires (transport/logistique et télécommunications), car il existe un important potentiel de développement dont Djibouti ne tire pas parti. Ces secteurs ont été choisis selon deux critères qui sont la supériorité relative de Djibouti et le potentiel de création d'emploi. En outre, en ce qui concerne l'agriculture et l'élevage, ces

secteurs sont considérés comme indispensables pour répondre à la pénurie alimentaire, promouvoir l'emploi dans les zones rurales, et du point de vue de la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le transport et la logistique, Djibouti constitue le principal accès à la mer pour les pays enclavés à la population nombreuse, tels que l'Éthiopie (population de plus de 100 millions d'habitants), et l'amélioration des infrastructures portuaires et routières a rendu le corridor Djibouti–Addis-Abeba indispensable au commerce.

En ce qui concerne le secteur des télécommunications, Djibouti dispose déjà d'une infrastructure performante sous la forme d'un câble sous-marin, mais son potentiel reste encore quasiment sous-exploité. En outre, l'accès aux services de télécommunication est limité, leur prix est élevé pour une qualité faible et des réformes légales, réglementaires et institutionnelles sont nécessaires pour développer et libérer ce secteur.

En ce qui concerne le secteur du tourisme, il reste extrêmement immature. Les établissements d'hébergement disposent de capacités d'accueil limitées et se concentrent dans la capitale, et le secteur ne contribue qu'à 1,5 % du PIB et n'emploie que 4 500 personnes. L'objectif est d'attirer 500 000 touristes d'ici 2030, mais pour réaliser cet objectif, l'élaboration d'un plan directeur pour développer les principaux sites touristiques, la fixation d'une politique aéroportuaire appropriée, le renforcement des capacités de l'Office National du Tourisme de Djibouti (ONTD), et l'amélioration de la formation professionnelle et technique dans le domaine du tourisme sera nécessaire.

En ce qui concerne le secteur de la pêche, Djibouti dispose de ressources maritimes largement sous-exploitées malgré une forte demande. Ce secteur pourrait apporter une contribution significative à la croissance et créer un nombre significatif d'emplois (entre 2 500 et 5 000) tout en respectant une logique de préservation de la ressource. Pour cette raison, l'établissement d'un cadre institutionnel renforcé avec une véritable politique nationale de pêche, des capacités des services en charge améliorées, un code des pêches révisé et la mise en place des conditions nécessaires à un suivi efficace de l'état de la ressource sont indispensables. Simultanément, des actions volontaristes sont à engager en vue de soutenir les opérateurs du secteur, telles que formation des pêcheurs, réhabilitation ou construction d'infrastructures ou équipements, stratégie de commercialisation, programme de contrôle de la qualité des produits de la pêche, etc.

En ce qui concerne l'agriculture, il s'agit d'un secteur prometteur qui pourrait contribuer à la diversification de l'économie, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. La stratégie agricole mentionnée dans la SCAPE est basée sur le développement des opportunités d'emploi, et intègre également le renforcement des capacités techniques et humaines des jeunes et des femmes, la promotion des coopératives, ainsi qu'un projet pour les microentreprises d'agriculture et d'élevage intensif. 8 000 nouvelles opportunités d'emploi vont être créées pour les jeunes et les femmes dans ce secteur, ce qui devrait permettre d'accélérer l'amélioration de la productivité.

Dans le secteur de l'élevage, le développement de la chaîne de valeur « viande et dérivés » et la promotion

de la filière « cuir et peaux » sont suggérés dans le but d'améliorer les capacités d'exportation par une dynamisation et un développement des activités économiques régionales. Des aides en faveur des petits exploitants agricoles, des femmes organisées en coopératives, des éleveurs nomades et des pêcheurs artisanaux existent et visent la préservation de l'environnement, la création de revenus, le renforcement de la résilience des populations face à la sécheresse, ainsi que la fourniture de moyens de subsistance.

La politique d'emploi du gouvernement djiboutien est menée par le ministère du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale et l'Agence Nationale de l'emploi, de la formation professionnelle (ANEFIP) et donne la priorité à l'emploi de la population djiboutienne pour faire face à un fort taux de chômage. Les actions les plus récentes du ministère du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale en matière d'emploi sont l'enregistrement des étudiants diplômés de l'université par l'ANEFIP et la mise en œuvre d'un système de stage en entreprise de 5 mois, un soutien aux projets des jeunes entrepreneurs résidant dans la ville de Djibouti, l'emploi des jeunes sans diplômes ni qualifications, etc. Par ailleurs, l'ANEFIP a récemment ouvert un site en ligne de mise en contact des employeurs avec les demandeurs d'emploi où sont enregistrés actuellement 8 000 demandeurs d'emploi et 800 entreprises.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP) s'occupe du développement des capacités en matière de formation professionnelle et a sous sa tutelle 11 institutions spécialisées dans le développement des compétences, dont 7 lycées professionnels et 4 centres de formation professionnelle. De plus, le gouvernement est en train de développer un réseau public-privé dans le but d'identifier les principales compétences clés pour permettre le développement du secteur des services. Quant au secteur privé, des formations professionnelles sont en train d'être mises en œuvre, en premier lieu par la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti.

La Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti promeut le développement économique dans les secteurs désignés comme prioritaire par le gouvernement, tels que la logistique, les services portuaires, le tourisme, les télécommunications, la pêche, ainsi les secteurs de la construction, de l'immobilier et de l'industrie légère, et met également en œuvre des activités de formation. La formation professionnelle dans le secteur de la logistique et des services portuaires bénéficie d'une aide par l'UE, l'AFD et USAID, et les ministères compétents tels que le ministère des Transports, le ministère du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale, le ministère de L'Enseignement supérieur et de la Recherche sont en train de mettre en place une plateforme de partenariat public-privé (PPP).

Lors de la présente étude, nous avons commissionné une nouvelle enquête et avons procédé à des interviews et des questionnaires auprès d'un total de 444 personnes et 153 entreprises. Pour l'essentiel, cette enquête a montré qu'en ce qui concerne la recherche d'emploi, les principaux moyens utilisés sont les connexions des proches et connaissances plutôt que les organismes étatiques de recherche d'emploi (ANEFIP), que le niveau de salaire désiré est peu élevé et équivaut à 300 dollars US et qu'en outre, le taux d'emploi dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie forestière et de la pêche est élevé (42 %), de même que la préférence pour l'emploi dans ce secteur (82 %). Par ailleurs, la priorité est donnée au salaire (100 %) et à la nature du

travail (96 %) dans le choix du travail.

En ce qui concerne les réfugiés vivant à Djibouti, la Loi sur les réfugiés leur garantit les mêmes droits que les citoyens de Djibouti, cependant la sensibilisation des réfugiés à leurs droits étant insuffisante, ils ne peuvent pas toujours jouir de leurs droits tels que l'accès au crédit par exemple. Par conséquent, de nombreux réfugiés peuvent difficilement travailler dans le secteur formel et la plupart se tournent vers le secteur informel.

Le taux de chômage des femmes est plus élevé que le taux de chômage moyen de la population totale (11 % pour la population totale contre 11,3 % pour les femmes, en 2019), et si peu de femmes travaillent dans le secteur formel, 90 % des femmes travaillant dans le secteur informel sont chefs de famille. L'égalité des sexes est garantie par la constitution et la Loi sur le travail, et si la loi interdit le harcèlement sexuel et impose un système de quota, certaines professions restent inaccessibles aux femmes. Par ailleurs, les droits de succession ne sont pas égaux pour les femmes et la Loi sur la famille ne permet pas aux femmes de détenir l'autorité familiale et les empêche de constituer un patrimoine.

D'autre part, le taux de chômage des jeunes djiboutiens est plus élevé que le taux de chômage moyen de la population totale (21,6 % pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, en 2019). Du point de vue de la Loi sur le travail, les jeunes âgés de 16 à 18 ans ne doivent pas être discriminés à cause de leur âge, et sont censés disposer de la liberté de se syndiquer, mais la loi n'étant pas bien appliquée, les syndicats ciblant les jeunes restent sous-utilisés et devront à l'avenir être développés.

La politique de développement du Japon en faveur de Djibouti (en 2019) a défini la formation des ressources humaines comme l'un de ses objectifs et se propose de soutenir le renforcement des infrastructures socio-économiques tout en aidant la formation de ressources humaines capables de soutenir la croissance économique. Ceci est destiné à aider le développement socio-économique durable de Djibouti pour contribuer à sa stabilité et à permettre la réalisation de sa vision à long terme consistant à devenir une plaque tournante logistique et sécuritaire en Afrique de l'Est.

Le renforcement des infrastructures socio-économiques pour contribuer à une croissance économique durable et le développement récent des industries clés telles que les services portuaires et la logistique dans la capitale de Djibouti ont entraîné de nombreux problèmes qu'il devient urgent de traiter, tels que les disparités de développement entre les zones urbaines et les régions, l'augmentation brusque de la demande en infrastructures, notamment en ce qui concerne l'énergie électrique, ainsi que les risques environnementaux. Pour résoudre ces problèmes internes et assurer la stabilité socio-économique de Djibouti, le Japon a fait de l'aménagement des infrastructures industrielles et de l'amélioration du cadre de vie de base de la population des domaines prioritaires d'aide.

De surcroît, le Japon cherche à améliorer la qualité de l'éducation par l'aménagement de l'environnement éducatif de base et à aider le développement des ressources humaines pour contribuer à la croissance durable de Djibouti et entraîner ainsi d'autre part une augmentation des opportunités d'emploi et la diversification

industrielle de Djibouti pour répondre à l'augmentation du taux de chômage du pays.

L'aide au développement des opportunités d'emploi est également soutenue par les activités des bailleurs de fonds internationaux, tels que la Banque mondiale en premier lieu, ainsi que l'OIT ou l'AFD.

En septembre 2021, le Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale a adopté le nouveau cadre de partenariat-pays (CPF) 2022-2026 pour Djibouti qui vise à aider le pays à atteindre son objectif de réduction de la pauvreté en mettant fortement l'accent sur le développement du secteur privé. Le nouveau CPF pour Djibouti cherche à soutenir le développement du secteur privé pour stimuler la productivité et la création d'emploi tout en mettant l'accent sur le capital humain et la bonne gouvernance et en tirant parti de l'emplacement stratégique du pays. La création d'un environnement propice au développement du secteur privé est essentielle pour renforcer la résilience à long terme face à la pandémie de COVID-19.

Concrètement, il s'agit de promouvoir une croissance inclusive tirée par le secteur privé et encourageant la création d'emplois et le capital humain, notamment en stimulant l'entrepreneuriat et le développement des petites et moyennes entreprises (PME), et en renforçant les compétences productives et l'accès à l'emploi, y compris pour les femmes et les jeunes. Le Groupe de la Banque mondiale soutiendra également les efforts des autorités visant à promouvoir le développement du secteur privé dans des secteurs clés tels que le tourisme, le logement et l'agro-industrie tout en poursuivant son engagement dans l'énergie et les infrastructures et en améliorant la connectivité infrarégionale.

L'Agence Française de Développement (AFD) mène des projets à Djibouti dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation, de la finance, ainsi que du développement urbain. Les projets de formation professionnelle sont mis en œuvre avec la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti en tant qu'organisme homologue et ciblent les travailleurs du port ainsi que les demandeurs d'emploi avec l'objectif de fournir des formations professionnelles en matière de logistique portuaire, de construire un centre de formation professionnelle et de fournir du matériel.

La Banque africaine de développement quant à elle ne semble pas avoir prévu dans son document de stratégie-pays (CSP 2016-2020) d'activités ciblant le marché du travail en particulier et se spécialise dans les infrastructures économiques et la bonne gouvernance dans le domaine de l'énergie et de l'hygiène publique.

En ce qui concerne la GIZ allemande, l'Allemagne et Djibouti n'ayant pas signé de convention bilatérale, elle se contente d'apporter des conseils aux initiatives régionales par l'intermédiaire de l'IGAD. Par conséquent, les conseillers de la GIZ à l'IGAD travaillent sous la tutelle du bureau de la GIZ en Éthiopie et aucune autre équipe de la GIZ n'est présente à Djibouti.

L'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) est un organisme régional fondé en 1996 principalement à l'initiative des pays d'Afrique de l'Est pour garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la sécheresse, promouvoir le commerce interfrontalier et dissuader les conflits. Elle est composée de 8 pays membres qui sont Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Kenya et

l'Ouganda, et ses bureaux sont installés à Djibouti. Les activités de l'IGAD en matière d'emploi sont menées en coopération avec ses principaux partenaires qui sont l'Allemagne, la Suisse et la Suède, et elle coopère également avec des organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'OIT, le PNUD et l'UE. En ce qui concerne sa coopération avec la Banque mondiale, un plan et une politique d'activité ont déjà été élaborés par les experts des deux organisations.

En ce qui concerne l'aide du Japon, elle se concentre jusqu'à présent sur la garantie de la sécurité au regard de l'importance géopolitique de Djibouti, et il a pu être constaté que le gouvernement djiboutien l'appréciait grandement. En ce qui concerne l'avenir, d'après l'ambassadeur du Japon à Djibouti, le gouvernement djiboutien aurait exprimé l'attente d'un passage d'une aide pour la sécurité à une aide du point de vue économique. Concrètement, l'ambassadeur de Djibouti au Japon aurait exprimé un intérêt pour des activités d'élevage de crevettes dans la mer Rouge. La mer Rouge est en effet connue dans le monde entier pour ses pêcheries de crevettes et l'Arabie Saoudite est déjà en train de réaliser des projets d'élevage de crevettes basés sur le secteur privé dans le centre de la mer Rouge. La demande en crevettes d'élevage connaît une croissance à long terme, et le Japon et la Chine étant des pays fortement demandeurs, assurer la stabilité des approvisionnements pourrait potentiellement permettre l'industrialisation de cette filière. La pêche étant également un secteur clé de Djibouti, l'élevage de crevettes peut contribuer au développement de l'emploi et des exportations par sa concentration de main-d'œuvre dans l'élevage ou la transformation, et peut également permettre d'entraîner un effet sur le développement technique du secteur halieutique. Il serait donc possible de commencer par une évaluation de la ressource menée au niveau gouvernemental, puis d'examiner la faisabilité et les enseignements techniques nécessaires en vue de l'adoption de techniques de transformation et de congélation, puis d'évaluer le cas échéant l'intérêt potentiel des entreprises privées japonaises et d'étudier les possibilités de mise en œuvre d'activités par un partenariat public-privé.

D'autre part, en ce qui concerne les possibilités d'aide en coopération avec la Banque mondiale, celle-ci s'est enquis auprès du Japon des possibilités de coopération et de coordination avec le Japon pour fournir du matériel ou envoyer des experts dans le domaine de la formation professionnelle. Il serait ainsi possible d'examiner une aide pour renforcer par exemple les compétences dans le domaine de la réparation automobile.

Proposition de mesures de soutien à l'échelle régionale

Une grande part des problèmes régionaux relevés dans la présente étude sont considérés comme communs ou de même nature ou bien comme des problèmes transrégionaux dépassant les frontières. Certaines mesures de soutien destinées à répondre à ces problèmes sont mises en œuvre par les bailleurs de fonds en tant qu'initiatives de soutien à l'échelle régionale ne se limitant pas à chaque pays, mais couvrant également les régions de compétence des organisations régionales auxquelles ces pays adhèrent. La mise en œuvre des projets dans le cadre des organisations régionales et des régions qu'elles couvrent, ou le soutien à l'échelle régionale des organismes bailleurs de fonds pourront servir, avec les autres aides que nous avons suggérées

précédemment pour chaque pays, de référence pour le déploiement futur d'un soutien à l'échelle régionale de la JICA.

Étant donné que de nombreux pays d'Afrique adhèrent à diverses organisations régionales, il sera nécessaire de tenir compte de la coopération avec ces organisations et d'assurer la cohérence avec les politiques qu'elles ont fixées pour examiner un soutien à l'échelle régionale.

Tableau 3 Conditions de participation de chaque pays aux organisations régionales

Organisations régionales	Djibouti	Érythrée	Éthiopie	Kenya	Somalie	Soudan du Sud	Soudan	Ouganda
Union Africaine (AU)*	○	○	○	○	○	○	○*	○
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)**	○	△**	○	○	○	○	○	○
Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)	-	-	-	○	-	○	-	○
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	○	○	○	○	○	-	○	○
Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)***	○	-	○	○	△	△	△	○
Initiative pour la corne de l'Afrique****	○	○	○	○	○	-	○	-
Ligue des États arabes	○	-	-	-	○	-	○	-

* Après le coup d'État survenu en 2021, l'UA a suspendu le Soudan de ses instances.

** L'adhésion de l'Érythrée à l'IGAD est en cours de suspension. Il existe dans la région de l'IGAD des organisations tripartites telles que la Confédération des employeurs de l'IGAD (CIE, signée en 2019 par Djibouti, l'Éthiopie, le Soudan, le Soudan du Sud et l'Ouganda) et la Confédération des syndicats de la corne de l'Afrique (HACTU, signée en 2018 par Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan du Sud).

*** La Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan ont signé leur participation, mais celle-ci n'a pas été ratifiée au niveau national.

**** Soutenue par la BAD, l'UE et la Banque mondiale

Source: Réalisé par la mission d'étude à partir des différents documents

En ce qui concerne les projets d'aide à grande échelle en cours de mise en œuvre ou mis en œuvre par le passé par les autres bailleurs de fonds dans la région de la corne de l'Afrique, on peut citer un projet d'aide aux réfugiés mené par la Hollande avec la participation de la Société Financière Internationale (IFC), de l'OIT, de l'UNHCR, de l'UNICEF et de la Banque mondiale dans le cadre du « Pacte mondial pour les réfugiés » qui est le cadre d'action globale pour les réfugiés, adopté en décembre 2018 lors de l'Assemblée générale de l'ONU. On peut aussi mentionner un projet mis en œuvre par l'OIT avec la coopération de l'IGAD dans le but de permettre la libre circulation des personnes et des éleveurs nomades dans la région de l'IGAD, et les autres bailleurs de fonds mettent également en œuvre activement d'autres projets en collaboration avec d'autres organisations. Par ailleurs, la GIZ tire parti efficacement non seulement des ressources situées dans la région de la corne de l'Afrique, mais également des ressources allemandes ou européennes et est en train de mener un projet d'aide aux entrepreneurs kényans et éthiopiens en utilisant des fonds fournis par la diaspora africaine résidant en Allemagne ou d'autres pays d'Europe.

Les catégories d'initiatives pour les problèmes de développement prennent les formes suivantes : a.

élaboration des politiques et stratégies ; b. aménagement organisationnel et institutionnel ; c. aménagement des infrastructures matérielles ; d. aménagement des infrastructures immatérielles ; e. développement des capacités/formations. Pour mettre en œuvre ces approches, la JICA dispose des outils suivants : la coopération financière non remboursable, les prêts d'APD, la coopération technique. En utilisant ces programmes, la JICA peut mettre en œuvre des projets à grande échelle par elle-même, cependant, les projets à grande échelle impliquant de nombreux acteurs, une coopération avec les autres bailleurs de fonds et organisations est généralement nécessaire. Par exemple, dans le cas de problèmes en relation avec le contrôle des frontières ou les réfugiés qui sont des problèmes transrégionaux, il peut se révéler utile de coopérer avec des organisations telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou l'UNHCR qui connaissent ces sujets.

Dans cette idée, les mesures d'aide de la JICA dans la région de la corne de l'Afrique pourront être mises en œuvre selon les approches ci-dessous :

- 1). Proposition d'accords régionaux ou de politiques : Participation active aux initiatives de l'ensemble de la région par l'intermédiaire de réunions avec les bailleurs de fonds, l'envoi d'experts, etc. L'utilisation du cadre de la TICAD peut également être examinée.
- 2). Participation aux activités conformément aux accords régionaux existants : De nombreux bailleurs de fonds mettent en œuvre leurs activités conformément aux accords régionaux existants. Il est donc capital de concevoir les projets en les positionnant de manière à obtenir une complémentarité/synergie avec les projets des autres organisations de coopération œuvrant déjà sur le terrain telles que la GIZ.
- 3). Mise en œuvre de projets parallèles aux projets des organismes liés à l'ONU : La JICA ne pouvant pas participer aux approches basées sur la fourniture de fonds des organismes liés à l'ONU, elle doit concevoir des projets parallèles avec une approche inclusive pour traiter les mêmes problèmes de développement dans un endroit différent ou avec un contenu différent. Pour développer ses projets, une coopération entre les bureaux de la JICA à l'étranger et les organismes liés à l'ONU sur place, ainsi qu'une participation du siège de la JICA dès les premières étapes du projet seront probablement indispensables.
- 4). Coopération avec les organismes d'aide bilatérale/institutions financières de développement international (Banque mondiale, BAD, BERD, BID) : Bien qu'il s'agisse d'une coopération, comme pour l'approche 2) un projet parallèle est mis en œuvre et une coopération mutuelle est mise en œuvre si nécessaire. La GIZ, l'AFD, la BAD et la Banque mondiale ayant une forte présence dans la région de la corne de l'Afrique, il faudra tout d'abord examiner une coopération avec ces organisations. Ces organisations ayant des stratégies différentes en fonction des pays, il sera nécessaire d'adapter la stratégie adoptée avec les bureaux de la JICA dans chaque pays.
- 5). Mise en œuvre d'un projet indépendant de la JICA

Dans tous les cas de figure, il sera souhaitable pour la JICA de participer en commençant par l'approche a. élaboration des politiques et stratégies, cependant, en cas de participation à une organisation régionale existante, il sera plus réaliste de procéder à une coopération technique (projet de coopération technique ou activités de formation). En cas de participation pour contribuer à l'aménagement d'infrastructures matérielles, une coopération financière peut être envisagée. Par ailleurs, dans les pays où le secteur privé est bien développé tels que le Kenya, l'implication de ce secteur est particulièrement cruciale dans le domaine de l'emploi.

En tant qu'idée concrète d'aide, on peut citer l'envoi d'experts aux organisations régionales telles que l'UA ou l'IGAD, une aide au commerce transfrontalier pour les femmes, une aide relative au système de qualification dans la région de l'IGAD, le déploiement de l'initiative KAIZEN dans la région, la promotion du réseautage et de l'entrepreneuriat auprès des étudiants étrangers, la création d'opportunités d'affaires avec le Japon, etc.